



recueil des  
actes  
administratifs

département  
du Val-de-Marne

---

recueil des  
actes  
administratifs

**recueil des actes  
administratifs du département**

---

**Responsable de la publication.-** Josiane MARTIN  
*Directrice générale des services départementaux*

**conception – rédaction** - Service des assemblées

**abonnements** - Direction de la logistique

**imprimeur** - Imprimerie départementale

*Abonnement un an (24 numéros) : 45 euros*

**Conseil général du Val-de-Marne**

Hôtel du Département - avenue du Général-de-Gaulle  
94054 - Créteil cedex

## SOMMAIRE

# Commission permanente

Séance du 15 juillet 2014 ..... 5

## Arrêtés

### SERVICE DES ASSEMBLÉES

---

DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
AUX RESPONSABLES DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

#### **N°2014-345 du 10 juillet 2014**

Pôle architecture et environnement  
Direction des bâtiments ..... 42

#### **N°2014-345 du 10 juillet 2014**

Pôle aménagement et développement économique  
Direction du développement économique et de l'emploi ..... 43

### DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

---

PRIX DE JOURNÉE D'ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX

#### **N°2014-347 du 15 juillet 2014**

MECS Saint-Esprit de la Fondation des apprentis d'Auteuil,  
126, rue Paul-Vaillant-Couturier à Orly (94310). ..... 44

#### **N°2014-348 du 15 juillet 2014**

Maison d'enfants à caractère social (MECS) de la Fondation de Rothschild,  
8, rue des Défenseurs-de-Verdun à Nogent-sur-Marne (94130). ..... 45

### SERVICE DES FINANCES

---

#### **N°2014-349 du 17 juillet 2014**

Attribution d'une avance exceptionnelle pour la régie d'avances et de recettes instituée  
auprès du Foyer départemental de Sucy en Brie. .... 46

### ARRÊTÉS CONJOINTS

---

#### **N°2014-166 du 8 juillet 2014**

Autorisation à l'association Coallia de création d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM)  
de 40 places pour personnes handicapées vieillissantes  
30, avenue de Verdun, 94700 Maisons-Alfort ..... 48

#### **N°2014-167 du 8 juillet 2014**

Autorisation de création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
(EHPAD) de 100 places d'hébergement permanent, 12 places d'hébergement temporaire,  
10 places d'accueil de jour, 1 pôle d'activités et de soins adaptés (PASA),  
17, rue du Général-Leclerc 94510 La Queue-en-Brie ..... 50

*Sont publiés intégralement  
les **délibérations** du Conseil général, de la commission permanente,  
et les **arrêtés**, présentant un **caractère réglementaire**  
(Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3/D. n 93-1121 du 20 sept. 1993)  
ou dont la publication est prévue par un texte spécial*

***Le texte intégral** des actes cités  
dans ce recueil **peut être consulté**  
au **service des assemblées**  
à l'Hôtel du Département*

# Commission permanente

Séance du 15 juillet 2014

DIRECTION DES RELATIONS À LA POPULATION \_\_\_\_\_

## Service Proj'aide

**2014-11-28.** – Convention avec l'Association pour le développement de l'initiative locale (ADIL). Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014 (50 000 euros).

DIRECTION DES AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES \_\_\_\_\_

## Service des relations internationales

**2014-11-21.** – Coopération décentralisée avec la province de Yen Bai au Vietnam. Réalisation du volet assainissement du projet « Adduction d'eau potable, assainissement et appui institutionnel à la gestion du service de l'eau dans les communes de An Thinh et Yen Phu, district de Van Yen, province de Yen Bai ».

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL \_\_\_\_\_

## Service ville et solidarités urbaines

**2014-11-13.** – Programme d'encouragement des initiatives de proximité

TERRITOIRE	OPÉRATEUR	LIBELLÉ DE L'ACTION	SUBVENTION
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT			
Alfortville	Compagnie des parents	L'épuisement parental	1 000 €
	Association Frissons Volants	Lutter contre les violences au quotidien	3 000 €
Champigny-sur-Marne	Oxy Jeunes	Prévention de la délinquance - Accompagnement et soutien aux parents	1 500 €
	Esprit d'Union	Vivement vivre ensemble à Champigny	1 500 €
	Formatfood	Découverte et promotion des arts culinaires	1 500 €
	Art et Image	Court métrage sur les violences urbaines	3 000 €
	Plur'Arts	Fête médiévale	800 €
	Proximité	Violences conjugales et intrafamiliales	2 500 €
	Association Cœur cent frontières	Atelier et défilé de mode	600 €
Choisy-le-Roi	FREE Compétences	Lutte contre la fracture numérique	3 000 €

Créteil	Femmes de tous pays	Soutien et promotion du lien social	1 400 €
	Association culturelle comorienne	Sortie à la mer	800 €
Fontenay-sous-Bois	Association Krystal	Eco'Respect ta planète	400 €
	FNAFA	Atelier sociolinguistique	2 500 €
	J'en Zay En Vie	Rompres l'isolement des femmes en milieu populaire	2 000 €
Limeil-Brévannes	Miss Oumy À Cœur Ouvert Solidarité internationale (MOACOS)	Petit coup de pouce de la semaine	1 500 €
Vitry-sur-Seine	Solidarité internationale	Femmes d'ailleurs ici	2 000 €
	Association sportive et culturelle de Vitry - ASCV	Le Club des savoirs	2 000 €

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Fontenay-sous-Bois	Café Citoyen	Ateliers d'aide aux devoirs et action théâtre	700 €
	Café Citoyen	Relaxation et expression corporelle	400 €
Vitry-sur-Seine	Association sportive et culturelle de Vitry - ASCV	Rendez-vous conviviaux	1 100 €

**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI** \_\_\_\_\_

***Service développement des entreprises et de l'emploi***

**2014-11-41.** – Soutien du Département aux manifestations de promotion de l'artisanat d'art. Subvention de 3 500 € à la communauté de communes du Plateau briard pour le Salon des métiers d'art du Plateau briard.

**2014-11-42.** – Soutien financier du Département pour l'organisation de forums emploi et métiers. Subvention de 1 247 € à la Ville de Champigny-sur-Marne pour l'opération « Prenez le bus des emplois de demain à Champigny ».

***Service stratégies économiques et territoriales***

**2014-11-43.** – Plan d'actions départemental de soutien aux éco-activités. Subvention de 5 000 € à l'association Carrefour des entreprises de l'est parisien (Careep).

**2014-11-44.** – Soutien à l'incubateur Telecom SudParis Entrepreneurs implanté à Arcueil (subvention annuelle de 40 000 €). Convention triennale avec l'école Telecom et Management SudParis.

**2014-11-47.** – Plan d'actions départemental de soutien aux éco-activités. Convention avec l'association Durapôle. Subvention de 7 000 €.

**2014-11-48.** – Plan d'actions départemental de soutien aux éco-activités. Convention avec l'association Elastopôle, pôle de compétitivité des caoutchoucs et des polymères. Subvention de 15 000 €.

**2014-11-49.** – Soutien du projet de création d'une Villa Méliès à Orly. Convention avec l'institut Georges-Méliès. Subvention de 20 000 € pour 2014.

**DIRECTION DE L'HABITAT**

*Service aides individuelles au logement*

**2014-11-19. – Conventions relatives au financement de l'accompagnement social lié au logement dans le cadre du fonds de solidarité habitat (FSH) - Année 2014.**

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DANS LES LOGEMENTS DIFFUS			
Associations	Nombre de suivis	Nombre de postes de travailleurs sociaux	Montant de la convention
ABEJ-La Diaconie	50	2	106 716,00 €
Coallia	13	0,5	26 679,00 €
AIFP	13	0,5	26 679,00 €
APCE 94	13	0,5	26 679,00 €
APSI	50	2	106 716,00 €
Association Joly	25	1	53 358,00 €
CLLAJ Val de Bièvre	25	1	53 358,00 €
Emmaüs	13	0,5	26 679,00 €
Espoir CFDJ	25	1	53 358,00 €
Habinser	25	1	53 358,00 €
Habitat éducatif	38	1,5	80 037,00 €
UDAF	50	2	106 716,00 €
UFSE	13	0,5	26 679,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>353</b>	<b>14</b>	<b>747 012,00 €</b>

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DANS LES RÉSIDENCES SOCIALES			
gestionnaire social	Nombre de logements financés	Nom de la résidence de la commune	Montant de l'aide
AEF 94	26	Résidence d'Arcueil	53 358,00 €
Coallia	16	Résidence de l'épi d'or	28 457,60 €
AIFP	22	Le Stendhal	39 129,20 €
Armée du salut	22	Thiais	39 129,20 €
Association Aurore	10	Nogent	26 679,00 €
CCAS Fontenay sous Bois	31	Hotel social Flora	53 358,00 €



Champigny Solidaire	26	AFTAM rue A. Fourny ADEF rue de l'Egalité	53 358,00 €
Croix rouge française	35	Limeil Brévannes	62 251,00 €
Habinser	30	Résidence Leclerc	53 358,00 €
PSTI	14	Résidence G. Tillon	26 679,00 €
PSTI	45	Résidence A. De Gaulle	80 037,00 €
Residetapes Developpement	28	Créteil	53 358,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>305</b>		<b>569 152,00 €</b>

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT LOGEMENTS RELAIS JEUNES		
ASSOCIATIONS	Nombre de logements	Montant de la convention
AIFP	34	72 565,86 €
CLLAJ Val de Bièvre	21	44 820,09 €
Mission locale de Maisons-Alfort	15	32 014,35 €
Mission locale de Viva	10	21 342,90 €
Mission locale Portes de la Brie	8	17 074,32 €
Mission locale des Villes du Nord du Bois	15	32 014,35 €
Mission locale d'Ivry-Vitry	16	34 148,64 €
Mission locale d'Orly-Choisy	25	53 357,25 €
Mission locale du Plateau briard	10	21 342,90 €
Mission locale intercommunale des Bords de Marne	18	38 417,22 €
<b>TOTAL</b>	<b>172</b>	<b>367 097,88 €</b>

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT LOGEMENTS RELAIS FAMILIAUX		
ASSOCIATIONS	Nombre de logements	Montant de la convention
ABEJ Diaconie	12	25 611,48 €
Champigny Solidaire	16	34 148,64 €
Croix rouge française	11	23 477,19 €
Emmaüs Ivry	12	25 611,48 €
Foyer Joly	5	10 671,45 €
France terre d'asile	12	25 611,48 €
Habinser	14	29 880,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>175 011,78 €</b>

AIDE À LA MÉDIATION LOCATIVE (AML)		
ASSOCIATIONS	Nombre de logements	Montant de la convention
ABEJ Diaconie	33	17 886,00 €
APSI	38	20 596,00 €

Centre Louise-Michel Habitat éducatif	3	1 626,00 €
Emmaüs	15	8 130,00 €
Habinser	4	2 168,00 €
PSTI	18	9 756,00 €
Secours catholique	8	4 336,00 €
AIVS PACT du Val-de-Marne	23	12 466,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>142</b>	<b>76 964,00 €</b>

<b>RÉCAPITULATIF</b>	<b>Nombre de mesures ou de logements financés</b>	<b>Montant des subventions</b>
mesures logements diffus	353	747 012,00 €
résidences sociales	305	569 152,00 €
logements relais jeunes	172	367 097,88 €
logements relais familiaux	82	175 011,78 €
aide à la médiation locative	142	76 964,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 054</b>	<b>1 935 237,66 €</b>

**2014-11-20. – Fonds de solidarité habitat. Convention avec la Coopérative d'électricité de Villiers-sur-Marne (CEV).**

FONDS DE SOLIDARITÉ HABITAT  
CONVENTION DÉPARTEMENTALE  
VOLET D'AIDES AUX IMPAYÉS ÉNERGIES  
2014-2016

ENTRE

LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE,  
représenté par M. le Président du Conseil général du Val-de-Marne, agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil général n°2014-11-20 du 15 juillet 2014, ci-après dénommé "le Département"

*d'une part,*

ET

LA COOPÉRATIVE D'ÉLECTRICITÉ DE VILLIERS-SUR-MARNE,  
société anonyme à capital et personnel variable de 2 139,32 €, dont le siège social est situé au 11 bis, rue André-Maginot à Villiers-sur-Marne, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 956 200 190, représentée par Monsieur Luc Boucher, ci-après dénommée "La CEV",

*d'autre part,*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.115-3 et R.261-1 à R.261-4,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu la loi n°92-722 du 29 juillet 1992 relative à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle, notamment son article 1 modifiant les articles 43-5 et 43-6 de la loi n°88-1088,

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, notamment l'article 136, relatif au droit à l'énergie,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 65, transférant la gestion et le financement des Fonds de Solidarité pour le Logement aux départements,

Vu la circulaire DGUHC / DGAS n°2004-58 UC/IUH1 du 4 novembre 2004 relative aux nouvelles dispositions concernant les fonds de solidarité pour le logement (FSL) contenues dans la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (article 65),

Vu le décret n°2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux fonds de solidarité pour le logement,

Vu la loi n°2006-872 portant engagement national pour le logement du 13 juillet 2006,

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie,

Vu la délibération n°07-204 de l'assemblée départementale du conseil général du Val-de-Marne en date du 12 février 2007 actant la mise en place du fonds de solidarité habitat (FSH),

Vu la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,

Vu le décret n°2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau,

#### PRÉAMBULE

Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation. Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir, y étant inclus l'accès à minimum d'énergie.

À cette fin, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit qu'un fonds d'aide au paiement des obligations en matière d'énergie soit intégré dans les fonds de solidarité pour le logement (ci-après « FSH », relevant d'une compétence exclusivement départementale au 1er janvier 2005), de manière à apporter une aide aux ménages en situation de précarité, afin de préserver ou garantir leur accès à l'électricité et au gaz.

La CEV s'engage, dans le cadre de convention signée avec le département, à cofinancer le FSH au titre de sa mission de service public et de leur politique de solidarité.

Dans le Val-de-Marne, l'assemblée départementale a acté le 12 février 2007 le regroupement de l'ensemble des aides à l'accès au logement, au maintien dans les lieux, aux impayés d'eau, d'énergie et de téléphone dans un fonds unique dénommé fonds de solidarité habitat (FSH).

### TITRE 1 – CADRE DE LA CONVENTION

#### Article 1 – Objet de la convention

En application des textes susvisés, la présente convention vise à préciser :

- le montant et les modalités de la participation financière la CEV,
- la nature et les conditions de mise en œuvre des aides aux ménages en situation de précarité et des mesures de prévention.

Cette convention n'est pas exclusive de conventions conclues par le Département à l'égard d'autres fournisseurs d'énergie.

## **Article 2 – Subsidiarité**

Le FSH peut être déconcentré ou disposer de commissions déconcentrées. Dans tous les cas, la présente convention s'applique de manière uniforme à tous les dispositifs institués au plan départemental, ceux-ci devant s'inscrire dans le cadre fixé par la présente convention.

## **Article 3 – Compétence du FSH**

Le FSH prend en compte tous les domaines de compétence que lui confère la loi et répond aux objectifs définis dans le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

## **Article 4 – Règlement Intérieur**

Cette convention est accompagnée en annexe du règlement Intérieur du FSH, qui précise en particulier :

- Les modalités de saisine du FSH,
- Les modalités d'instruction des demandes,
- Les conditions d'octroi des aides, ainsi que les critères de refus,
- La forme et le montant des aides financières,

Le Département communique le règlement Intérieur avant signature des présentes.

TITRE 2 – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT
--

## **Article 5 – Bénéficiaires**

Le dispositif s'adresse aux personnes physiques domiciliées dans le département, clientes de la CEV pour la fourniture d'électricité, pour le paiement des factures d'énergies de leur résidence principale et respectant les critères d'éligibilité définis par le règlement intérieur du FSH. Il appartient au Département de vérifier ces points.

## **Article 6 – Conditions d'attribution**

Les critères d'éligibilité tels que définis en article 5 ci-dessus ne peuvent reposer que sur le niveau des ressources des personnes ainsi que l'importance et la nature de leurs difficultés.

En particulier, l'octroi des aides ne peut être refusé pour l'un des motifs suivants :

- Le demandeur ne réside pas dans le département depuis suffisamment longtemps,
- Le demandeur bénéficie ou a bénéficié du tarif première nécessité de l'électricité ou d'une précédente aide du FSH,
- Le demandeur n'occupe pas légalement le logement, ou ne peut le prouver.

## **Article 7 – Instance de pilotage**

Le Département dirige le FSH, via un comité partenarial auquel participe à minima un représentant de la CEV. Ce comité peut être complété par des instances techniques, en fonction des initiatives locales.

En cas de délégation de gestion du FSH par le Département, le Département reste intégralement responsable de cette gestion.

## **Article 8 – Commission d'attribution**

Le président du conseil général délègue l'attribution des aides aux centres communaux d'actions sociales (CCAS) sur la base d'une enveloppe de crédits notifiée annuellement. Cette somme est susceptible d'être réévaluée en cours d'année en fonction du solde disponible sur demande motivée du CCAS.

Chaque CCAS a pour mission d'étudier les dossiers de demande et d'attribuer une aide en fonction des critères définis dans le règlement intérieur.

Un représentant de la CEV est invité à assister, à titre consultatif, aux délibérations des commissions lors du traitement des dossiers complexes ou dont le montant dépasse un certain seuil, défini dans le Règlement Intérieur.

#### **Article 9 – Nature des aides**

Le FSH apporte des aides financières d'urgence aux ménages en situation de précarité et qui sont dans l'impossibilité de régulariser leurs impayés d'électricité, en leur garantissant la mise en œuvre de services de maintien de l'énergie.

L'aide attribuée consiste en une prise en charge totale ou partielle des factures impayées. Cette prise en charge peut être effectuée sous forme de subvention et/ou de prêt, selon les dispositions du règlement intérieur du FSH.

### TITRE 3 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

#### **Article 10 – Montant de la dotation**

La CEV contribue au FSH, au titre de l'année 2014 à hauteur de 17 000 €. Les modifications en cours d'exercice de la dotation de la CEV doivent faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

Chaque année, le montant de la dotation annuelle et les modalités de son versement seront précisées par la CEV au Département. Elle sera versée par la CEV sur simple appel de fonds par le Département.

#### **Article 11 – Conditions de versement**

La contribution financière de la CEV est subordonnée à la signature de la présente convention et sera versée comme suit :

- Un versement unique fait après appel de fonds par le département.
- Le versement est opéré par virement bancaire sur le compte ouvert au nom de la Paierie départementale du Val de marne

Code banque : 30001 Code guichet : 00907 n° compte : D9400000000 clé RIB : 49

#### **Article 12 – Reliquats**

Le solde des sommes non engagées au terme de l'exercice en cours est reporté sur l'exercice suivant.

#### **Article 13 – Affectation des fonds**

La dotation de la CEV est réservée à ses clients titulaires d'un contrat.

#### **Article 14 – Comptabilité**

La comptabilité du FSH doit permettre un suivi spécifique des aides pour les clients de la CEV.

#### **Article 15 – Mandatement**

Le gestionnaire du fonds assure le mandatement des sommes allouées directement à la CEV, à une fréquence la plus rapprochée possible des décisions des commissions d'attribution, fréquence *a minima* mensuelle. Un bordereau récapitulatif des bénéficiaires est annexé à chacun des mandatements. Ce bordereau précise pour chaque bénéficiaire son nom, prénom, référence client et montant de l'aide.

Des frais de fonctionnement administratif sont accordés à chaque CCAS sur la base de 5 % de l'enveloppe attribuée pour l'année en cours. Ces frais sont versés par le Département.

#### **Article 16 – Responsabilité financière**

Le Département assure intégralement la responsabilité administrative, comptable et financière de la gestion du FSH, y compris en cas de délégation de gestion de celui-ci.

### TITRE 4 – ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

#### **Article 17 – Actions préalables à la saisine du FSH**

Le Département s'engage à assurer la publicité des adresses et des moyens par lesquelles le FSH peut être saisi, ainsi que celle de son règlement intérieur.

Afin de permettre à la CEV d'informer ses clients, le Département fournit les coordonnées (adresse, téléphone) du service à contacter ou en cas de découpage territorial par secteurs, les adresses et leur correspondance avec les communes concernées.

Afin de permettre à la CEV de transmettre au Département les informations relatives aux clients aidés ou bénéficiaires d'un tarif social faisant l'objet d'une première relance pour défaut de règlement de leur fourniture d'énergies, ou faisant l'objet d'une réduction de fourniture ou d'une coupure pour impayé et non rétabli dans un délai de 3 jours, le Département fournit l'adresse courriel du service à informer.

#### **Article 18 – Instruction des demandes**

Le Département veille à ce que le délai entre la réception d'une demande d'aide (saisine du service par le demandeur ou son représentant) et la notification de la décision ne dépasse pas deux mois, sauf cas exceptionnels qui seront alors communiqués à la CEV.

Le secrétariat de la commission FSH transmet dans les meilleurs délais à la CEV la liste des demandes d'aide déposées. Cette dernière devra comporter :

- Le nom et le prénom du bénéficiaire
- Sa référence client
- Le montant de l'aide demandée

Il notifie immédiatement aux demandeurs les éventuels manques dans leurs dossiers. En cas de commissions ou de fonds déconcentrés, le secrétariat se charge d'adresser correctement les dossiers mal orientés.

#### **Article 19 – Après décision du FSH**

Le Département est garant de la validité et du respect des décisions d'attribution prises par la commission.

La décision de la Commission est notifiée dans la semaine au bénéficiaire, à la CEV et aux organismes qui ont contribué à la saisine du FSH. Outre les informations susmentionnées à l'article 18, le bordereau de décision fait apparaître le type et le montant de l'aide accordée ou, le cas échéant, les motivations du rejet.

### **Article 20 – Actions préalables à la saisine du FSH**

Selon les cas, la CEV s'engage à :

- Orienter le débiteur vers le FSH,
- Accepter tout acompte proposé par les débiteurs,
- Fournir au débiteur les coordonnées du service du Département à contacter (adresse, téléphone) pour l'instruction de son dossier
- Fournir au débiteur toute information utile sur le FSH et son mode de saisine,
- Proposer gratuitement le dispositif de maintien d'énergie pour l'électricité.
- Informer, dans son premier courrier de relance, les clients ayant bénéficiés d'une notification d'aide du FSH au cours des 12 derniers mois, du maintien de la fourniture d'énergie durant la période de chauffage hivernale entre le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année et le 15 mars de l'année suivante.
- Transmettre au Département la liste des clients aidés par le FSH dans les 12 derniers mois ou bénéficiaires d'un tarif social qui font l'objet d'une première relance pour défaut de règlement de leur fourniture d'énergies.

### **Article 21 – Instruction des demandes**

La CEV s'engage à :

- Dans les limites de la loi Informatique et liberté modifiée, fournir aux commissions FSH toute information nécessaire au traitement des demandes d'aide et à la proposition des mesures de prévention,
- Faire bénéficier le client du dispositif de maintien d'énergie jusqu'à la notification de la décision de la commission en réponse à la demande déposée au FSH.
- Ne pas interrompre la fourniture d'énergie sans procéder à une tentative de contact préalable, à défaut de contact physique ou téléphonique, le client sera informé par courrier.
- En cas d'impossibilité d'établir un contact, mettre en œuvre gratuitement le dispositif de maintien d'énergie,

### **Article 22 – En cas d'interruption de fourniture**

La CEV s'engage à :

- à rétablir gratuitement à la demande du service social, dans la mesure du possible dans un délai de 1 jour ouvré, la fourniture par un dispositif de maintien d'énergie à un client à qui ce service n'avait pu être proposé ou à un client qui l'avait initialement refusé.
- transmettre par courriel au Département la liste des clients faisant l'objet d'une réduction de fourniture ou d'une coupure pour impayé non rétablis dans un délai de 3 jours.

### **Article 23 – Après décision du FSH**

La CEV s'engage à :

- Proposer systématiquement à ses clients ayant bénéficié d'une aide du FSH, des modalités adaptées pour le paiement du solde éventuel de la dette (plan d'apurement),
- Tenir à disposition du département les plans d'apurement ainsi mis en place,
- À rétablir la fourniture normale, si possible dès notification de la décision de la commission FSH, dans un délai de 1 jour ouvré,
- Activer dans le système d'information le dispositif de protection contre la suspension de fourniture d'énergie durant la période hivernale.
- À imputer l'aide du FSH sur le compte du client dès connaissance de l'attribution de cette aide.

## TITRE 6 – SUIVI ET ÉVALUATION DU FONDS

### **Article 24 – Rapport mensuel**

Un rapport mensuel du volet énergie du FSH, réalisé par le gestionnaire du fonds est établi et adressé à la CEV. Il fournit une consolidation des bordereaux de versement et comporte :

- Un rapport d'activité : nombre de dossiers présentés et aidés, répartition par commune, récapitulatif par dossier de la nature et du montant de la dette, du type et du montant de l'aide accordée, ou des motifs de refus,
- Un rapport financier : suivi de la consommation des enveloppes énergies de la CEV.

### **Article 25 – Rapport annuel**

Un rapport annuel du FSH est établi, pour l'ensemble du département, par l'organisme de pilotage du FSH à destination de la CEV.

### **Article 26 – Bilan départemental annuel**

Le comité partenarial du FSH se réunit au minimum une fois par an, afin d'effectuer une évaluation et de définir l'évolution du dispositif FSH, notamment sur les points suivants:

- Nature et montants des aides versées,
- Contributions des différents partenaires,
- Organisation du dispositif,
- Plan d'action,
- Indicateurs,
- Expérimentations locales,
- Application des dispositions de la présente convention et du règlement intérieur.

## TITRE 7 - MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

### **Article 27 – Date d'effet et durée**

La présente convention prend effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2014, pour une durée de trois ans.

### **Article 28 – Renouvellement**

La présente convention est renouvelable par tacite reconduction.

Les parties se réuniront 3 mois avant l'expiration de la présente convention pour décider ou non de la poursuite de celle-ci.

### **Article 29 – Avenants et révision**

Le comité partenarial du FSH doit être consulté pour toute modification de cette convention, ou du règlement intérieur qui lui est associé.

Toute modification de la présente convention donnera lieu à la signature d'un avenant entre les parties.

De même une modification du règlement intérieur annexé à la présente convention jugée substantielle par l'une des parties devra faire l'objet d'un avenant entre les parties.

### **Article 30 – Résiliation**

D'un commun accord ou en cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de résiliation, le Département reversera à la CEV le reliquat de sa dotation.



### Article 31 – Clause attributive de compétence

En cas de différend, les parties s'attacheront à trouver un règlement amiable et n'exerceront de recours contentieux qu'après avoir tenté de se mettre d'accord.

Les litiges nés de l'application ou de l'interprétation des clauses de la présente convention sont de la compétence du tribunal administratif de Melun.

Fait à Créteil, en 2 exemplaires originaux, le

Les parties déclarant avoir pris connaissance du règlement intérieur du FSH.

Pour la CEV,

Pour le département du Val-de-Marne,  
Le président du Conseil général

#### DIRECTION DES TRANSPORTS, DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS \_\_\_\_\_

##### *Direction adjointe chargée de la voirie et des territoires*

**2014-11-34.** – Convention avec la commune de Joinville-le-Pont pour le réaménagement du quai Pierre-Brossolette et de la rue Chapsal RD 86 B. Participation financière de la commune : 250 000 €.

**2014-11-35.** – Convention avec la Région Île-de-France. Aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD 252 à Marolles-en-Brie. Subvention régionale d'investissement : 337 000 €.

**2014-11-36.** – Convention avec la Région Île-de-France. Aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD 86 à Joinville-le-Pont. Subvention régionale d'investissement : 192 150 €.

**2014-11-37.** – Travaux de signalisation horizontale sur les routes départementales du Val-de-Marne. Marchés suite à un appel d'offres ouvert européen.

LOT	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	SECTEUR GÉOGRAPHIQUE
1	Aximum, 93450 L'Île-Saint-Denis	Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Nogent-sur-Marne, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Le Plessis-Trévisé, La Queue-en-Brie, Saint-Mandé, Villiers-sur-Marne, Vincennes
2	Zébra Applications, 95870 Bezons	Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Créteil, Limeil-Brevannes, Maisons-Alfort, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Sucy-en-Brie, Valenton, Villecresnes
3	Signature SAS Agence IDF, 94354 Villiers-sur-Marne	Ablon-sur-Seine, Alfortville, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Vitry-sur-Seine
4	Reflex Signalisation SARL, 77144 Chalifert	Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Rungis, Thiais, Villejuif

**2014-11-38.** – Entretien, réparations et interventions d'urgences sur les ouvrages d'art du département du Val-de-Marne. Marchés suite à un appel d'offres ouvert européen.

##### LOT 1,

*villes de la rive gauche de la Seine, Alfortville et Villeneuve-Saint-Georges :*

POA/urbaine de Travaux

##### LOT 2

*villes de la rive droite de la Seine (sauf Alfortville et Villeneuve-Saint-Georges) :*

Eiffage TP Réseaux/Eiffage TP

*Direction adjointe chargée des stratégies de déplacement et des développements de réseaux*

**2014-11-39.** – Convention avec la Région Île-de-France. Financement des études préliminaires de diagnostic foncier et environnemental, pour le projet d'avenue urbaine « Altival ».

**2014-11-40.** – Programme de déploiement d'abris pour vélos dans les gares. Convention avec le Syndicat des transports d'Île-de-France. Demande de subvention pour la première tranche de réalisation de 580 abris.

PÔLE ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT

DIRECTION DES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT \_\_\_\_\_

*Direction adjointe chargée de l'administratif et du financier  
Service gestion financière et marchés*

**2014-11-31.** – Marché avec le groupement solidaire Eiffage TPR (mandataire) / Solétanche Bachy. Travaux de construction du bassin de stockage d'eaux pluviales dit de la Bonne Eau à Villiers-sur-Marne.

**2014-11-32.** – Programmation artistique du festival de l'Oh ! 2014. Conventions de mécénat avec les sociétés Cegelec (6 000 €), EMCC (6 000 €), Valentin (10 000 €), Cofely-Ineo (6 000 €), Lemaire Bâtiment (3 000 €), CSM Bessac (3 000 €), Sanet (6 000 €).

**2014-11-33.** – **Individualisation du programme 2014 de défense contre les crues et interventions sur les berges de la Seine, de la Marne et des rivières dans le département du Val-de-Marne**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2011-3 - 1.6.6. du 8 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1<sup>er</sup> : Individualise le programme 2014 des travaux d'aménagement et d'entretien des berges de la Seine et de la Marne comme suit :

- Alfortville : Quai Blanqui – confortement du perré : 151 000 € TTC
- Bry-sur-Marne : Quai Berrière - dernière tranche de confortement du perré : .... 175 000 € TTC
- Choisy-le-Roi : Quai Pompadour - consolidation de la murette existante : ..... 230 000 € TTC.
- Choisy-le-Roi : Usine Renault - abattage, essouchage de peupliers (sécurité) : .. 67 000 € TTC
- Ivry-sur-Seine : Quai Pourchasse - stabilisation de la berge et du quai : ..... 350 000 € TTC
- Saint-Maur-des-Fossés : Quai de Bonneuil - réhabilitation de la murette anti-crue : ..... 70 000 € TTC
- Villeneuve-le-Roi : Quai du Front de Seine :
  - confortement du pied du perré, abattage et essouchage des arbres gênants et réhabilitation du ponton bois : ..... 225 000 € TTC.
  - confortement et étanchéité de la murette à proximité du pont de Villeneuve-Saint-Georges et rénovation d'un ponton : ..... 18 000 € TTC
- Brèches : réhabilitation des ouvrages : ..... 64 000 € TTC.
- Divers et imprévus : ..... 130 000 € TTC

Article 2 : Les dépenses seront imputées au chapitre 23, sous-fonction 61, nature 231351 du budget général.

## DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

**Groupements de collèges**

**2014-11-14.** – Concessions de logement accordées aux personnels des collèges publics du Val-de-Marne. Renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, des concessions par nécessité absolue de service et utilité de service. Attribution des conventions d'occupation précaire pour l'année scolaire 2013-2014 (2<sup>e</sup> partie).

**2014-11-50.** – Attribution de crédits pédagogiques complémentaires aux 35 collèges les moins socialement favorisés.

VILLES	COLLÈGES	EFFECTIF TOTAL	DOTATION
Alfortville	Henri-Barbusse	500	2 300,00
	Léon-Blum	620	2 852,00
	Paul-Langevin	360	880,00
Boissy-Saint-Léger	Blaise-Cendrars	402	1 800,00
Champigny-sur-Marne	Elsa-Triolet	450	2 041,86
	Lucie-Aubrac	487	2 240,20
	Willy-Ronis	797	3 666,20
	Paul-Vaillant-Couturier	820	940,00
Chennevières-sur-Marne	Nicolas-Boileau	374	500,00
Choisy-le-Roi	Henri-Matisse	437	2 010,20
Créteil	Amédée-Laplace	378	1 738,80
Fontenay-sous-Bois	Jean-Macé	620	2 845,00
Gentilly	Rosa-Parks	423	1 945,20
L'Haÿ-les-Roses	Eugène-Chevreur	570	1 050,00
Ivry-sur-Seine	Georges-Politzer	507	1 326,90
	Henri-Wallon	606	2 787,60
	Molière	440	2 024,00
Le Kremlin-Bicêtre	Jean-Perrin	341	1 214,00
Limeil-Brévannes	Janusz-Korczak	556	2 557,60
Orly	Dorval	430	1 978,00
	Robert-Desnos	441	2 028,60
Valenton	Fernande-Flagon	608	2 796,20
Villejuif	Karl-Marx	365	1 679,00
Villiers-sur-Marne	Les Prunais	780	3 500,00
Villeneuve-Saint-Georges	Jules-Ferry	500	1 800,00
	Rolland-Garros	491	2 250,00
Vitry-sur-Seine	Adolphe-Chérioux	374	1 720,40
	François-Rabelais	466	2 000,00
	Gustave-Monod	466	2 143,60
	Jean-Perrin	490	2 254,00
	Jules-Vallès	470	2 000,00

**Service administratif et financier**

**2014-11-15.** – Mise à disposition provisoire d'un véhicule utilitaire par le Département au collège Roland-Garros à Villeneuve Saint Georges.

**2014-11-16. – Règlement de la décision budgétaire modificative n° 5 au budget 2014 du collège Jean-Lurçat à Villejuif.**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2011-3 - 1.6.6. du 8 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1<sup>er</sup> : Dit que la décision budgétaire modificative n° 5 au budget 2014 du collège Jean-Lurçat à Villejuif est réglée de la manière suivante :  
Opérations en capital : 0 € au lieu de 2 056,80 €

Article 2 : Autorise M. le Président du Conseil général à revêtir de sa signature l'annexe à la décision budgétaire modificative n°5 au budget 2014 du collège Jean Lurçat à Villejuif.

**2014-11-17. – Règlement partiel de la décision budgétaire modificative n° 3 au budget 2014 du collège Édouard-Herriot à Maisons-Alfort.**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2011-3 - 1.6.6. du 8 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1<sup>er</sup> : Dit que la décision budgétaire modificative n°3 au budget 2014 du collège Édouard-Herriot à Maisons-Alfort est réglée de la manière suivante :  
Activité pédagogique : pas de modification de prélèvement, soit 5 200 € ;  
Administration et logistique : 3 800 € au lieu de 24 800 €.

Article 2 : Autorise M. le Président du Conseil général à revêtir de sa signature l'annexe à la décision budgétaire modificative n° 3 au budget 2014 du collège Édouard-Herriot à Maisons-Alfort.

*Service du projet éducatif*

**2014-11-18. – Abondement de 687 € à la dotation du collège Jean-Charcot à Fresnes pour un projet de rencontres entre des parents et un ethnoclinicien**

**2014-11-51. – Subventions de fonctionnement aux collèges participants au dispositif École ouverte 2014**

Commune	Nom établissement	Collèges les moins socialement favorisés	Subvention
Champigny-sur-Marne	Elsa-Triolet	X	2 504,46 €
	Paul-Vaillant-Couturier	X	1 310,88 €
Fontenay-sous-Bois	Jean-Macé	X	2 335,43 €
Maisons-Alfort	Jules-Ferry	X	1 566,15 €
Orly	Robert-Desnos	X	1 800,73 €
Villeneuve-Saint-Georges	Jules-Ferry	X	1 141,84 €
Vitry-sur-Seine	Adolphe-Chérioux	X	1 279,83 €
	Joseph-Lakanal	-	1 721,39 €
	Jean-Perrin	X	1 010,75 €
	François-Rabelais	X	2 328,53 €

**DIRECTION DE LA CULTURE** \_\_\_\_\_

**Musée départemental d'art contemporain MAC/VAL**

**2014-11-1.** – Acquisitions 2014 du MAC/VAL, musée d'art contemporain du Val-de-Marne. 2<sup>e</sup> série. Œuvres de : Tadzio (*galerie Jean Brolly*), Laura Lamiel (*galerie Marcelle Alix*), Pascal Convert (*galerie Eric Dupont*), Laura Henno (*galerie Les Filles du Calvaire*), Mikhael Subotzky (*un achat à l'artiste et un don de l'artiste*), Mary Sibande (*Gallery Momo, Johannesburg*), Renaud Auguste-Dormeuil (*don de la galerie In Situ, Fabienne Leclerc*).

**2014-11-2. – Tarification des éditions du MAC/VAL - septembre 2014.**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2011-3 - 1.6.6. du 8 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1<sup>er</sup> : Fixe le prix du catalogue de l'exposition Tania Mouraud à 25 €.

Article 2 : Les recettes sont prévues au chapitre 70, sous fonction 314, nature 701 « Ventes de produits finis » du budget.

.../...

## Service de la jeunesse

**2014-11-3. – Subventions de fonctionnement, aides aux activités spécifiques et micro-projets aux 11 missions locales du Val-de-Marne au titre de l'année 2014 et établissement d'avenants aux conventions 2013-2015.**

MISSIONS LOCALES	Subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2014	Subvention aux activités spécifiques au titre de l'exercice 2014	Subvention aux micro-projets 2014	TOTAL
Bièvre Val-de-Marne	22 103 €	accompagnement spécialisé des jeunes val-de-marnais sous main de justice 15 916 €		38 019 €
Bords de Marne	32 923 €	pôle mobilité européen 15 000 €		47 923 €
Innovam	28 170 €		cercle de recherche d'emploi 5 000 € club de l'alternance 4 000 €	37 170 €
Ivry/Vitry	32 378 €			32 378 €
Maisons-Alfort	25 272 €			25 272 €
Orly, Choisy, Villeneuve-le-Roi	22 884 €			22 884 €
AIFP Plaine centrale	35 452 €	accompagnement à l'accès au logement: 15 000 €		50 452 €
Plateau briard	15 322 €			15 322 €
Portes de la Brie	13 966 €			13 966 €
VIVA Villeneuve-Saint-Georges, Valenton	20 477 €			20 477 €
Villes du nord du bois	15 392 €			15 392 €
<b>TOTAL</b>	<b>264 339 €</b>	<b>45 916 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>319 255 €</b>

**2014-11-4. – Fonds d'aide aux projets en période estivale en direction de la jeunesse (3<sup>e</sup> série 2014)**

ASSOCIATION	VILLE	PROJET	SUBVENTION
Dantan	Choisy-le-Roi	D'Haïti au Brésil : 3 jeunes de l'association organisent un voyage au Brésil pour un échange autour des danses haïtiennes et brésiliennes proche par leur culture commune liée à l'esclavage. Dans le cadre de cet échange des cours sont prévus et un spectacle sera présenté à Choisy-le-Roi au retour.	1 500 €
Mactutt	Champigny-sur-Marne	L'association souhaite organiser cette année une présentation de ses activités et de ses créations à l'ensemble des Campinois au centre Jean-Vilar.	2 500€
Kultte	Cachan	L'association Kultte organise un trail dans Cachan pour les jeunes du Val-de-Marne. Ce sont des Val-de-Marnais étudiant à l'ENS qui participent à la préparation mais aussi à la course.	500 €
La Cabane à image	Paris	Atelier création à Villejuif : L'association propose d'écrire et de réaliser 2 court-métrages avec des villejuifois. Elle propose ainsi aux jeunes d'acquérir des compétences artistiques. Une équipe mixte a été montée et les sujets des court-métrages seront définis par les jeunes.	2 000 €
FDD	Vitry-sur-Seine	L'association organise un stage sportif et culturel durant l'été pour une centaine de jeunes val de marnais.	4 000 €
GRAC	L'Haÿ-les-Roses	Rencontre internationale de la création et de la diversité : L'association organise cet événement dans le but de faire connaître les créations et les artistes val-de-marnais, de promouvoir une image positive, de développer l'éducation artistique dans les quartiers de concevoir des projets éducatifs communs entre des associations val-de-marnaises et des grandes écoles (Polytechnique, Science Po, ESSEC...). Le Maroc étant l'invité d'honneur de ces premières rencontres.	6 000 €
Conservatoire populaire des arts urbains	Cachan	Le CPAU organise avec des jeunes un événement pour les jeunes artistes du département. Des scènes ouvertes dédiées à la danse et la musique sont prévues	2 000 €
Les Bergers en scène	Ivry-sur-Seine	10 jeunes val de marnais partent à Cuba pour un séjour itinérant. Leur création théâtrale en espagnol fera l'objet de multiples représentations.	4 500 €
Savoir Donner	Cachan	6 jeunes Val-de-Marnais se rendent en Côte d'Ivoire pour participer à une campagne de prévention santé. Des échanges culturels sont aussi prévus.	2 400 €
Association Orlywood Prod	Orly	7 jeunes Val-de-Marnais partent en Algérie pour contribuer à la rénovation d'une salle de sport. Des rencontres sportives et des échanges culturels sont prévus	2 800 €

Association EVADEH	Kremlin - Bicêtre	3 Val-de-Marnais apportent du matériel médical au Cambodge et vont effectuer des actions de prévention sanitaire.	1 350 €
Service municipal de la jeunesse	Ivry-sur-Seine	Un jeune Val-de-Marnais a pour projet d'apporter à Cuba des fournitures scolaires pour une école. Il s'agit d'une première approche de la solidarité internationale, pour un futur projet.	400 €
Génération 2010	Villejuif	Une jeune Val-de-Marnaise part en mission d'intervention sociale en Afrique du Sud, qui consiste à proposer des activités culturelles dans un orphelinat.	500 €
Association Liberté - la Source	Maisons-Alfort	8 jeunes Val-de-Marnais partent au Maghreb. Ils vont animer un centre de loisirs pour une école.	3 200 €
Service municipal de la jeunesse	Ivry-sur-Seine	Une jeune Val-de-Marnaise part au Liban contribuer au sein d'une association à la défense des droits des réfugiés palestiniens	400 €
Association IBOO WALABOK	Vincennes	Organisation d'une semaine culturelle.	500 €
Association Quartiers dans le Monde	Orly	L'association participe à l'organisation d'une semaine festive (enfants, jeunes et adultes) au sein du parc du Grand Godet.	4 500 €
Association TO BLO DAYI	Vitry-sur-Seine	L'association organise des stages d'initiation et d'animation à la capoeira durant l'été dans les parcs du département	2 200 €
Association des Animations Spectacles Vivants	Bry-sur-Marne	L'association organise des animations et des spectacles "les supers héros" dans des programmes d'animations en direction des jeunes ne partant pas en vacances.	5 500 €
Association La Cerise sur le Dodo	Paris	L'association organise des stages d'initiation et d'animation autour de la nature et de la découverte de la faune et de la flore dans les espaces verts du Val-de-Marne.	5 500 €
Association Ngog Mapubi	Charenton-le-Pont	L'association organise des stages d'initiation et d'animation d'activités culturelles dans le cadre des actions en direction des jeunes ne partant pas en vacances..	3 800 €
Association ASCV	Vitry-sur-Seine	Programme d'activités estivales en direction des jeunes de la ville de Vitry-sur-Seine qui ne partent pas en vacances.	4 000 €
Association Sport Pour Tous	Créteil	Coordination d'un projet d'été permettant le séjour à la mer de 200 enfants et la mise en œuvre d'un programme d'actions d'animation sportives et culturelles.	5 000 €
Association Salsa Hautes Bruyères	Villejuif	L'association organise des stages d'initiation et d'animation à la salsa durant l'été pour les jeunes qui ne partent pas en vacances	600 €

#### **Service des sports**

**2014-11-5.** – Convention avec la Fédération française de handball pour le versement d'une subvention d'investissement pour les études nécessaires à la création de la Maison du handball.



**2014-11-6. – Subventions aux comités sportifs ou associations départementales pour l'acquisition de matériel destiné à être mis à disposition des associations sportives qui leur sont affiliées. 1<sup>er</sup> série 2014.**

Comité départemental de baseball, softball et cricket	5 000 €
Comité départemental de basket-ball,	22 898 €
Comité départemental de boxe anglaise	5 000 €
District de football du Val-de-Marne	30 000 €
Comité départemental de karaté	14 000 €
Comité départemental de sports de glace	9 500 €
Comité départemental de tennis de table	26 000 €
Comité départemental de voile	8 546 €

**2014-11-7. – Subventions aux ligues et comités sportifs départementaux dans le cadre de conventions annuelles. 5<sup>e</sup> série 2014.**

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTION PRÉVISIONNELLE ANNUELLE			SUBVENTION 5 <sup>e</sup> RÉPARTITION
	MONTANT TOTAL	ACOMPTE	SOLDE	
Ligue de judo	55 100 €	36 370 €	18 730 €	36 370 €
District du Val-de-Marne de football	95 000 €	69 900 €	25 100 €	69 900 €
Comité départemental de boxe anglaise	40 110 €	24 715 €	15 395 €	24 715 €
Comité départemental de basket-ball	21 100 €	16 500 €	4 600 €	16 500 €
Comité départemental de la F.S.G.T.	54 710 €	44 927 €	9 783 €	44 927 €

**2014-11-8. – Subventions aux ligues et comités sportifs départementaux dans le cadre de conventions annuelles. 6<sup>e</sup> série 2014.** Convention avec le Comité départemental de l'USEP du Val-de-Marne. Un premier acompte de 40 280 € sur une subvention prévisionnelle de 49 975 € est attribué au comité.

PÔLE ENFANCE ET FAMILLE

DIRECTION DES CRÈCHES \_\_\_\_\_

**2014-11-27. – Convention avec la Ville de Choisy-le-Roi.** Prêt de jeux d'enfants de la ludothèque de l'espace Langevin à la crèche départementale Rouget-de-Lisle.

PÔLE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS

DIRECTION DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES \_\_\_\_\_

***Service projets et structures***

**2014-11-29. – Avenant n°1 à l'accord-cadre entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et le Département du Val-de-Marne pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile dans le Val-de-Marne 2013 à 2016.**

***Service recours et successions***

**2014-11-30. – Remise gracieuse de dette à M. M.V.**

*Service insertion***2014-11-9. – Subventions dans le cadre du plan stratégique départemental d'insertion (PSDI) à 8 structures intervenant en faveur de l'accès aux droits pour tous**

CIFF-CIDF Val-de-Marne	57 000 €
Maison de la Solidarité	44 500 €
Cultures du Cœur	44 500 €
Greta Tertiaire Paris Centre	18 000 €
Vacances et Familles	15 600 €
Créteil Solidarité	52 000 €
CILDY	62 500 €
Drogues et Société	27 000 €

**2014-11-10. – Subventions dans le cadre du plan stratégique départemental d'insertion (PSDI) 2012-2014 à quatre associations intervenant en faveur des Val-de-Marnais les plus fragilisés.**

Restaurants du cœur	83 000 €
Secours populaire	86 000 €
Secours catholique	33 000 €
Abasba	10 000 €
La Court'echelle	20 500 €

*Service ressources initiatives***2014-11-11. – Subventions aux associations locales ayant participé à la Fête des solidarités du 14 décembre 2013.**

Associations ayant participé à la Fête des solidarités 2013	Nombre de lieux	Montant en €
A feu et à scène. Compagnie Gemma Sammarone Patricia Cazeau Clémence Solar (Champigny Haut)	1	380
A.V.I.O.N. Association valentonnaise pour l'indemnisation des riverains de l'aéroport d'Orly (Valenton)	1	380
ABC + (Sucy-en-Brie)	1	380
Abeille Machine (Fontenay)	1	380
Accueil fraternel 94 (Gentilly) (le Kremlin Bicêtre)	2	760
Acte Pi (Fresnes)	1	380
Actions Solidarité Insertion Réseau (ASPIR) (l'Hay les Roses)	1	380
AEPHV Les Mirauds volants (2012) (Créteil)	1	380
Agence Départ Information Logement 94 (ADIL 94) (Champ centre)	2	760
Agence Initiatives Cités (Champigny haut)	1	380
Agir ensemble contre le chômage à Créteil (A.C. Créteil) (Créteil)	1	380
Aide d'urgence du Val-de-Marne (AUVM) (Limeil-Brévannes)	1	380
Aikido Nogent (Nogent sur Marne)	1	380
A l'assaut du patrimoine (Maisons-Alfort)	1	380
Alice aux limites imaginaires d'un conte esthétique (Villeneuve le Roi)	1	380
ALLEGRO Association Caudacienne d'entraide de services, d'information et de promotion (la Queue-en-Brie)	1	380
Alliance sportive brévannaïse (Boissy St Léger) (Limeil-Brévannes)	2	760

Associations ayant participé à la Fête des solidarités 2013	Nombre de lieux	Montant en €
Alpha-Sucy (Sucy-en-Brie)	1	380
Amateur Radio bonneuillois (Bonneuil)	1	380
Amicale bretonne de Villeneuve le Roi et ses environs (Kernevez ar Roue) (Villeneuve le Roi)	1	380
Amicale Club des Antillais et Département Outre-Mer Arcueil Gentilly (ACADOMAG) (Arcueil)	1	380
Amicale CNL Devilliers Coutelier (Choisy-le-Roi)	1	380
Amicale CNL Fabien/St-Exupéry (Bonneuil)	1	380
Amicale des Aviateurs (Orly)	1	380
Amicale des Bretons de Bonneuil sur Marne (Bonneuil)	1	380
Amicale des locataires 3F (Chennevières)	1	380
Amicale des locataires CNL Les Sorbiers la Saussaie (Chevilly-Larue)	1	380
Amicale des locataires CNL Résidence Verdun (Limeil-Brévannes)	1	380
Amicale des Locataires Haie Griselle (Boissy-St-Léger)	1	380
Amicale du Sud Est de Madagascar (ASEM) (Ivry sur Seine)	1	380
Amicale laïque des ecoles du Haut Pays (Villeneuve le Roi)	1	380
Amnesty international -Groupe 84 du Val de Bièvre (l'Hay les Roses)	1	380
Anjali Mudra (Limeil-Brévannes)	1	380
Antanlontan (Limeil-Brévannes)	1	380
APAJH 94 Ass Adulte Jeune Handicapé 94 (Alfortville) (Créteil) (Fontenay) (Nogent sur Marne) (Orly) (Villejuif)	6	2 280
APCG 94 (Gentilly)	1	380
APEI du Val-de-Marne (Bonneuil)	1	380
Aradelle Radio Cartable (Ivry sur Seine)	1	380
Arc en Ciel la Source (Vitry sur Seine)	1	380
ARCBF (le Kremlin Bicêtre)	1	380
ARS Musica (Limeil-Brévannes)	1	380
Artisans du monde Plaine Centrale 94 (Créteil)	1	380
Ass Don de sang bénévole Chevilly Larue (Chevilly-Larue)	1	380
Ass intermédiaire Action Emploi Form 94 (AEF 94) (Chevilly-Larue)	1	380
Ass Jeunes de la Résidence (JR) (l'Hay les Roses)	1	380
Ass Nal Pupilles Nation Orphelins (ANPNOGD) (Créteil)	1	380
Assoc Sainte Colombe de Chevilly Larue (Chevilly-Larue)	1	380
Association Tous Amis (Villeneuve St Georges)	1	380
Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique La Darse de Bonneuil (A.A.P.P.M.A) (Bonneuil)	1	380
Association Aide aux enfants orphelins et défavorisés en Côte d'Ivoire (A.E.O.D.C.I.) (Champigny haut)	1	380
Association AMI 94 (Villejuif)	1	380
Association Amicale des familles de Sucy (Sucy-en-Brie)	1	380
Association Amicale sportive Fresnes (Fresnes)	1	380
Association Animation pour le quartier Nord (AAQN) (Villeneuve St Georges)	1	380

Associations ayant participé à la Fête des solidarités 2013	Nombre de lieux	Montant en €
Association Arc en Ciel (Villeneuve St Georges)	1	380
Association ATD Quart Monde (Alfortville)	1	380
Association Atelier des Gents (Gentilly)	1	380
Association Atout majeur (Ivry sur Seine)	1	380
Association Axe Capoeira Bahia (Nogent sur Marne)	1	380
Association Baha'ie pour les Œuvres Educatives et Sociales (Alfortville)	1	380
Association Batucada Social Club (Limeil-Brévannes)	1	380
Association Bonneuil en Mémoires (Bonneuil)	1	380
Association Ça y est ça commence (Gentilly)	1	380
Association Capoeira Senzala Villeneuve le Roi (V.L.R) (Villeneuve le Roi)	1	380
Association Centre socioculturel "Porte Midi" (Vitry sur Seine)	1	380
Association Champigny Prévention (ACP) (Champigny centre)	1	380
Association Clubs equipes rues (Orly)	1	380
Association Coulée d'art (Ivry sur Seine)	1	380
Association CRIC (Ivry sur Seine)	1	380
Association culturelle algérienne du Val-de-Marne (Alfortville)	1	380
Association culturelle des Comoriens Créteil (2011) (Créteil)	1	380
Association culturelle des Comoriens (Créteil)	1	380
Association culturelle d'Ouzioni (A.C.O) (le Kremlin Bicêtre)	1	380
Association culturelle du Théâtre ALEPH (Ivry sur Seine)	1	380
Association culturelle et sociale des Algériens (Choisy-le-Roi)	1	380
Association culturelle portugaise Choisy le Roi (Choisy-le-Roi)	1	380
Association d'animation Saint Michel (Créteil)	1	380
Association danse sportive de salon rungissoise (ADSSR) (Chevilly-Larue)	1	380
Association de découverte de l'Outre -Mer (ADOM) (Ivry)	1	380
Association de développement de Projets à Caractère Social (PROXIMITE) (Champigny centre)	1	380
Association de don du sang bénévole (Fontenay)	1	380
Association de la nouvelle génération Malienne de France (Orly)	1	380
Association de l'Abeille des Bordes (Chennevières)	1	380
Association de parrainage d'enfants Burkinabe (APEB) (Villeneuve le Roi)	1	380
Association de Solidarité International SLUMS Actions in Delhi (A.S.I.S.A.I.D) (Créteil)	1	380
Association de Soutien aux étrangers du Val-de-Marne (ASSOUEVAM) (Créteil)	1	380
Association d'entraide des ressortissants noirs Africains de Bonneuil (ASERNAB) (Bonneuil)	1	380
Association d'entraide Vivre (Gentilly)	1	380
Association départementale Information Solidarité (APEIS 94) (Gentilly) (Villejuif)	2	760
Association dépistage organisé des cancers VDM (ADOC 94) (Vitry sur Seine)	1	380

Associations ayant participé à la Fête des solidarités 2013	Nombre de lieux	Montant en €
Association des auteurs compositeurs interprètes Mus (AACIM) (Créteil)	1	380
Association des aveugles de Créteil (Créteil)	1	380
Association des féminines et amis de Limoug (Chevilly-Larue)	1	380
Association des femmes Africaines de Fresnes (AFAF) (Fresnes)	1	380
Association des femmes Africaines d'Orly (AFAO BEN KADI) (Orly)	1	380
Association des femmes de Baïla en France(Gentilly)	1	380
Association des femmes des Mordacs (AFM) (Champigny centre)	1	380
Association des Habitants des Hautes Noues (Villiers sur Marne)	1	380
Association des jardins familiaux de Limeil-Brévannes (Limeil-Brévannes)	1	380
Association des Marocains en France Val-de-Marne (Chevilly-Larue)	1	380
Association des paralysés de France (APF) (Bonneuil) (Créteil) (Ivry sur Seine) (le Kremlin Bicêtre) (Limeil-Brévannes) (Vitry sur Seine)	6	2 280
Association des retraités d'Ivry pour les loisirs et la solidarité (ARILS) (Ivry sur Seine)	1	380
Association Développement Activité Educative (ADASE) (le Kremlin Bicêtre)	1	380
Association Diaspora (Saint Maur)	1	380
Association du centre hospitalier spécialisé les Murets ASCEM (La Queue-en-Brie)	1	380
Association du quartier de la Gare (Arcueil)	1	380
Association dynamique d'Outre-Mer (ADOM) (Limeil-Brévannes)	1	380
Association Echanges (Gentilly)	1	380
Association Ecoute et Service (Nogent sur Marne)	1	380
Association Education Populaire - NDL (Villeneuve St Georges)	1	380
Association elles aussi (Créteil)	1	380
Association Emploi l'Information et solidarité (APEIS) (Vitry sur Seine)	1	380
Association Ensemble pour l'avenir (EPA) (Vitry sur Seine)	1	380
Association Entreprises et Emploi (ESA) (la Queue-en-Brie)	1	380
Association Epi de son (Sucy-en-Brie)	1	380
Association Femmes de tous pays (Créteil)	1	380
Association Femmes solidaires (Chevilly-Larue)	1	380
Association Ferme traditionnelle éducative (AFTE) (Limeil-Brévannes)	1	380
Association folklorique italienne Piacentina (A.F.I. Piacentina) (Fontenay)	1	380
Association France Alzheimer Val-de-Marne (Boissy St Léger) (Champigny centre) (Fontenay) (Fresnes) (le Kremlin Bicêtre) (Maisons-Alfort) (Saint Maur) (Villejuif) (Vitry sur Seine)	9	3 420
Association France Bulgarie Trakia (Créteil)	1	380
Association Franco Portugaise Provincias de Portugal de Fresnes (Fresnes)	1	380
Association Franco Portugaise Terras Dominhos (le Kremlin Bicêtre)	1	380
Association Franco-Kabyle Boumadène (Ivry sur Seine)	1	380
Association Génération Jardins de Thiais (Thiais)	1	380
Association Gwada-Madinina (Saint Maur)	1	380

Associations ayant participé à la Fête des solidarités 2013	Nombre de lieux	Montant en €
Association Gwanina Creol's (Bonneuil)	1	380
Association Horizon Espoir Solidarité (Limeil-Brévannes)	1	380
Association Human Cristol Dialogue Solidarité Peuple (Créteil)	1	380
Association Inter Club Ablonnaise (Villeneuve le Roi)	1	380
Association Jardins Familiaux Villeneuve St Georges (Villeneuve St Georges)	1	380
Association Jazz Dance (Villeneuve St Georges)	1	380
Association Kaloumba (Fontenay)	1	380
Association Kanou (Vitry sur Seine)	1	380
Association Kle pour la Marche (Champigny haut) (Champigny centre)	2	760
Association la Clé Médiation Artistique (Nogent sur Marne)	1	380
Association laïque Ivry Zone Excellence Pédagogie (ALIZEP) (Ivry sur Seine)	1	380
Association le Serpent qui danse (le Kremlin Bicêtre)	1	380
Association l'Ecole de Bagdad (Saint Maur)	1	380
Association les amis du collectif Fontenay Diversité (Fontenay)	1	380
Association les Dahlias (l'Hay les Roses)	1	380
Association les Halles en Val-de-Marne (Thiais)	1	380
Association les Ragots de Flore (LRDF) (Champigny haut)	1	380
Association Loisirs et Formation (ALEF) (Vitry sur Seine)	1	380
Association Loulou Al Fouad (Nogent sur Marne)	1	380
Association Magourou Solidarité (Champigny haut)	1	380
Association Maison de la Prévention (Champigny haut) (Champigny centre) (Fontenay) (Nogent sur Marne)	4	1 520
Association Mouvement et Concentration (Limeil-Brévannes)	1	380
Association Noe International (Champigny haut)	1	380
Association Norowada France-Xavante (Créteil)	1	380
Association Nourdance (Chevilly-Larue) (Fresnes) (Ivry sur Seine) (Orly) (Saint Maur) (Thiais) (Vitry sur Seine)	7	2 660
Association Orien-Thé (Créteil)	1	380
Association O'Rigines (Saint Maur)	1	380
Association Parents Elèves et Scolaires Limeil (PEEP) (Limeil-Brévannes)	1	380
Association Partenariat Emploi Val-de-Marne (Valenton)	1	380
Association PEEP de Boissy St Léger	1	380
Association Philatélique (Limeil-Brévannes)	1	380
Association Portes Ouvertes (Limeil-Brévannes)	1	380
Association pour le Développement des œuvres Humanitaires et Missionnaires (ADO FAHMI) (Villeneuve St Georges)	1	380
Association pour le Développement du Burkina (ADB) (Créteil)	1	380
Association pour le développement du Village de Mountan Sud Active (A.DE.MA) (Saint Maur)	1	380
Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) (le Kremlin Bicêtre)	1	380

Associations ayant participé à la Fête des solidarités 2013	Nombre de lieux	Montant en €
Association pour Un Sourire (Gentilly)	1	380
Association Promo Ouvert Nouveauté Imagin Artist (Villiers sur Marne)	1	380
Association Quartiers Libres Choisy (Choisy-le-Roi)	1	380
Association Red Star Club de Champigny (Champigny haut) (Fontenay) (Maisons-Alfort)	3	1 140
Association Relais Solidarité (Villiers sur Marne)	1	380
Association Républicaine des Anciens combattants section Chevilly (Chevilly-Larue)	1	380
Association Ressortissants de Wainka (Gentilly)	1	380
Association Sherida (Champigny haut)	1	380
Association sociale et culturelle sportive de Champigny Semer à Coeuilly (ASCS) (Champigny haut)	1	380
Association socio-culturelle des Musulmans de Bonneuil sur Marne (Bonneuil)	1	380
Association socio-culturelle Franco Berbère de Vitry sur Seine (A.S.C.F.B.V.) (Vitry sur Seine)	1	380
Association Soleil Vert Activité de Tourisme et de Loisirs (Créteil)	1	380
Association Solidarité Internationale Plateau Briard (ASI PB) (Limeil-Brévannes)	1	380
Association Soutien et Echange Famille Collège (Champigny haut)	1	380
Association Sports Loisirs Intégration Culture (Alfortville)	1	380
Association Sud Île de France Secourisme (Limeil-Brévannes)	1	380
Association Topoline (Nogent sur Marne)	1	380
Association Tropikana (Villeneuve St Georges)	1	380
Association un Geste une Vie pour Haiti Gevihaiti (Gentilly)	1	380
Association Univers Capoeira (Villeneuve St Georges)	1	380
Association Vallée aux Renards Animation (Fresnes)	1	380
Association Villiers Sports Jeunesse (Villiers sur Marne)	1	380
Association Vivre Ensemble (Villeneuve le Roi)	1	380
Association Voyage vers l'Orient (Fontenay)	1	380
Association Zig-Zag (Arcueil)	1	380
Atout Chœur (Choisy-le-Roi)	1	380
Au Fil de l'Eau (Créteil)	1	380
Aurelia, Ensemble polyphonique d'Orly (Orly)	1	380
Avant que ça commence (le Kremlin Bicêtre)	1	380
Avenir pour la Commune d'Ouellah Djoulalima SADA en France (ACODS) (Créteil)	1	380
Avenir sportif d'Orly (Orly)	1	380
Bagay Ka Brennen (BKB) (Saint Maur)	1	380
BARE (Body and Arts Research Experiment) (Saint Maur)	1	380
Bergers en Scène (Ivry sur Seine)	1	380
Boissy 2000 (Boissy-St-Léger)	1	380
Boissy Parrainage (2011) (Boissy-St-Léger)	1	380

Associations ayant participé à la Fête des solidarités 2013	Nombre de lieux	Montant en €
Boissy Parrainage (Boissy-St-Léger)	1	380
Bokito Village Sans Frontière (Arcueil)	1	380
Bonneuil Arts et Loisirs (Bonneuil)	1	380
Boxing Club Villeneuve de Roi-Ablon (Villeneuve le Roi)	1	380
C.R.E.E.R. avec la langue française (Saint Maur)	1	380
CAFO Mali France (coordinatioçn association ONG groupement féminin malien en France) (Créteil)	1	380
Canaveroise Loisirs Activité Information (ACLAI) (Chennevières)	1	380
Capoeira To Blo Dayi (Ivry sur Seine)	1	380
Cavalier de l'Espérance Cercle JJ Paur (Maisons-Alfort)	1	380
Centre culturel communal Ville d'Orly (CCCO) (Orly)	1	380
Centre social Balzac (Vitry sur Seine)	1	380
Centre socio culturel de la Lutèce (Valenton)	1	380
Cercle Sections Multisports Bonneuil (CSMB) (Bonneuil)	1	380
Champigny Solidaire (Champigny centre)	1	380
Chapala (Arcueil)	1	380
Chennevières - Loisirs (Chennevières)	1	380
Chic! On ressource... (Villejuif)	1	380
Choisis ton alphabétisation (Choisy le Roi)	1	380
Chorale du Moulin d'Ivry (Ivry sur Seine)	1	380
Ciel et Terre de l'Etre (Cte) (Choisy le Roi)	1	380
Cirqu'Aouette (le Kremlin Bicêtre)	1	380
Classe Biberon (Champigny haut) (Champigny centre)	2	760
Clos Saint Vincent (Chennevières)	1	380
Club consommation U.F.C.S./Familles Rurales (Sucy-en-Brie)	1	380
Club de gymnastique rythmique de Sucy (GR) (Sucy-en-Brie)	1	380
Club de Karaté Budokan (Villiers sur Marne)	1	380
Club Léo Lagrange de Bonneuil (Bonneuil)	1	380
Club Léo Lagrange Noiseau (Limeil-Brevannes)	1	380
Club Sportif de Valenton (CSV) (Valenton)	1	380
Club twirling bâton et majorettes Nogent (Nogent sur Marne)	1	380
CNL - Ivry (Ivry sur Seine)	1	380
Cœur 100 Frontière (Champigny haut)	1	380
Cœur Madras (Thiais)	1	380
Collectif Enfants-Algérie (Orly)	1	380
Collectif ivryen de vigilance contre le racisme (Ivry sur Seine)	1	380
Comité boisséen Mouvement Paix (Boissy-St-Léger)	1	380
Comité catholique Faim Développement (CCFD Terre Solidaire) (Créteil) (Orly)	2	760
Comité de Champigny du Mouvement de la paix (Champigny Centre)	1	380
Comité de Chennevières sur Marne, Ormesson sur Marne Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Tunisie, Maroc (FNACA) (Chennevières)	1	380



Associations ayant participé à la Fête des solidarités 2013	Nombre de lieux	Montant en €
Comité de Créteil de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie Maroc et Tunisie (Créteil)	1	380
Comité de gestion Anim Maisons pour Tous (Chevilly-Larue) (Thiais)	2	760
Comité de jumelage de Chennevières (Chennevières)	1	380
Comité de jumelage de Gentilly (Gentilly)	1	380
Comité d'Orly Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (Orly)	1	380
Comité écologique pour la défense et le respect de l'environnement (CEDRE) (la Queue-en-Brie)	1	380
Comité français de secourisme de Champigny Joinville (Champigny haut) (Champigny centre)	2	760
Comité Français de Secourisme de la Circonscription de Chennevières (C.F.S.C.C.) (Chennevières) (la Queue-en-Brie) (Villiers sur Marne)	3	1 140
Comité Français de Secourisme Nogent-Le Perreux-Bry (Boissy-St-Léger) (Nogent sur Marne) (Créteil)	3	1 140
Comité France Palestine Villeneuve Saint Georges (Villeneuve St Georges)	1	380
Comité local Confédération nationale du logement (Vitry sur Seine)	1	380
Comité local de Bonneuil sur Marne de la FNACA (Bonneuil)	1	380
Comité local de Choisy le Roi Fédération nationale des anciens combattants en Algérie (Tunisie-Maroc) (Choisy-le-Roi)	1	380
Comité local du Secours Populaire de Thiais (Thiais)	1	380
Comité local du Secours populaire français Choisy le Roi (Choisy-le-Roi)	1	380
Comité local Villejuif du MRAP (Villejuif)	1	380
Comité Marche du 23 Mai 1998 (Villeneuve St Georges)	1	380
Comité orlyzien de solidarité avec le peuple palestinien (C.O.S.P.P) (Orly)	1	380
Comité Secours populaire (Créteil)	1	380
Comité Secours populaire (Vitry sur Seine)	1	380
Communauté congolaise du 94 (CC94) (Champigny haut)	1	380
Compagnie Boukousou (Saint Maur)	1	380
Compagnie des Inachevés (Créteil)	1	380
Conseil Architec Urbanisme Environnement (CAUE) (Vitry sur Seine)	1	380
Conseil départemental des Parents d'Elèves (CDPE 94) (l'Hay les Roses) (Orly) (Villeneuve St Georges)	3	1 140
Conseil départemental des parents d'élèves (la Queue-en-Brie)	1	380
Conseil départemental des parents d'élèves Centre Bois Clary (Boissy-St-Léger)	1	380
Conseil Départemental des Parents d'élèves Groupe Scolaire Jean Moulin (Villeneuve le Roi)	1	380
Conseil départemental parent d'élèves (Choisy le Roi)	1	380
Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) (2012) (Créteil)	1	380
Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) (Créteil)	1	380
Coup de pouce scolaire de Chennevières (Chennevières)	1	380
Crazy Feet (Nogent sur Marne)	1	380
Créteil Espoir Solidarité internationale (CESI) (Créteil)	1	380

Associations ayant participé à la Fête des solidarités 2013	Nombre de lieux	Montant en €
Croix rouge française Délégation Alfortville Maisons-Alfort (Maisons-Alfort)	1	380
Croix rouge française délégation de Fontenay (Fontenay)	1	380
Croix rouge française délégation de Fresnes Rungis (Fresnes)	1	380
Croix rouge française Délégation locale Arcueil Cachan L'Hay les Roses (Cachan) (L'Hay les Roses)	2	760
Croix rouge française Délégation locale Choisy le Roi - Thiais (Chevilly-Larue) (Choisy-le-Roi) (Thiais)	3	1 140
Croix rouge française Délégation locale de Villeneuve le Roi Ablon Orly (Orly) (Villeneuve le Roi)	2	760
Croix rouge française Délégation Locale d'Ivry sur Seine (Ivry sur Seine)	1	380
Croix rouge française Délégation Locale d'Ormesson (La Queue-en-Brie)	1	380
Croq'Livres (Sucy-en-Brie)	1	380
Cte de St Maur du Secours Populaire FR (Saint Maur)	1	380
Ctre Etude Karaté Shintai Do & Kobudo (CEKS) (Alfortville)	1	380
Danse qui Vive! (Vitry sur Seine)	1	380
De Saint Vincent de Paul Conseil départemental du Val-de-Marne (Maisons-Alfort)	1	380
Décibels (Gentilly)	1	380
Dédé Ifi (Arcueil)	1	380
Défense des riverains et environnement rue Albert Garry (ADRERG) (Limeil-Brévannes)	1	380
Des Femmes africaines (Champigny haut)	1	380
Desire India France (Fontenay)	1	380
Distraire (Saint Maur)	1	380
Ecole de patinage artistique moderne du Val-de-Marne (EPAM) (Champigny haut)	1	380
Ecole Vo Son Long Cotruyen Dan Toc (Ivry sur Seine)	1	380
Ecrire ensemble (Cachan)	1	380
Emmaüs Liberté (Ivry sur Seine)	1	380
Emmaüs Solidarité (Ivry sur Seine)	1	380
Emmaüs Synergie (la Queue-en-Brie) (Villiers sur Marne)	2	760
Enfants Hydrocéphales d'Afrique (Cachan)	1	380
Enjoy Country (Chevilly-Larue)	1	380
Ensemble les Papy Mamy (Champigny haut)	1	380
Ensemble vocal de Villejuif (Villejuif)	1	380
Ensemble vocal Paul Klee (Chennevières)	1	380
Entente sportive caudacienne (ESC) (Champigny haut) (la Queue-en-Brie)	9	3 420
Entente sportive de Villiers sur Marne (Villiers sur Marne)	1	380
Entraide scolaire amicale (ESA) (la Queue-en-Brie)	1	380
Entr'Aide94 (Villiers sur Marne)	1	380
Entrez sans frapper (le Kremlin Bicêtre)	1	380
Envol Moi (Limeil-Brévannes)	1	380
Epicerie solidaire le Co-pain (Alfortville)	1	380
Espace Danse (Boissy-St-Léger) (Sucy-en-Brie)	2	760

Associations ayant participé à la Fête des solidarités 2013	Nombre de lieux	Montant en €
Espace pour entreprendre (Choisy-le-Roi) (Orly)	2	760
Espoir & Chance : association Franco-Haïtienne & Amis (Villiers sur Marne)	1	380
Espoir Centre Familiaux Jeune (l'Hay les Roses)	1	380
Espoir Centre Familiaux Jeune (Gentilly)	1	380
Espoir Centres Familiaux Jeune (Ivry sur Seine)	1	380
Espoir Centres Familiaux Jeune (Orly) (Vitry sur Seine)	2	760
Espoir Centres Familiaux Jeunes (Villejuif)	1	380
Espoir CFDJ (Alfortville)	1	380
Espoir CFDJ (Chevilly-Larue)	1	380
Espoir et Merveilles (Choisy-le-Roi)	1	380
Esprit d'Union (Champigny haut)	1	380
Eveil Parents Enfants (Ivry sur Seine)	1	380
EVIE Loisirs créatifs	1	380
Fédération des Bretons du Val-de-Marne (Champigny haut) (Champigny centre) (Nogent sur Marne) (Villejuif) (Vitry sur Seine) (Créteil) (Fontenay) (Orly)	8	3 040
Fédération nationale des anciens combattants Algérie ... (FNACA) (Ivry sur Seine)	1	380
Fédération nationale des anciens combattants de Gentilly (FNACA) (Gentilly)	1	380
Fédération nationale des anciens combattants Fontenay (Fontenay)	1	380
Fédération Pionniers France Val-de-Marne (Valenton)	1	380
Femmes Dignes	1	380
Femmes Fédération nationale des anciens combattants Algérie Maroc Tunisie Val- de-Marne (Chennevières)	1	380
Femmes médiatrices sociales et culturelles VDM (Orly)	1	380
Femmes solidaires (Vitry sur Seine)	1	380
Femmes solidaires Comité Arcueil Gentilly (Arcueil) (Gentilly)	2	760
Femmes solidaires Comité d'Orly (Orly)	1	380
Femmes solidaires d'Ivry sur Seine (Ivry sur Seine)	1	380
Femmes Solidaires Fontenay-sous-Bois (Fontenay)	1	380
Fifty-Fifty (moitié-moitié) (Villiers sur Marne)	1	380
FNACA (Fédération nationale des anciens combattants) comité de Fresnes (Fresnes)	1	380
FNACA Comité de l'Hay les Roses (l'Hay les Roses)	1	380
Forum du temps libre (Champigny haut) (Champigny centre)	2	760
France ADOT 94 (le Kremlin Bicêtre)	1	380
France Russie -CEI-Ivry sur Seine (Ivry sur Seine)	1	380
Fraternité africaine (le Kremlin Bicêtre)	1	380
Fresnes Service (Fresnes)	1	380
Fresnoise aide à domicile aux retraités (AFADAR) (Fresnes)	1	380
Génération Masoala Madagascar (le Kremlin Bicêtre)	1	380
GPT indépendant des parents d'élèves (GIPE) (Limeil-Brévannes)	1	380
Grands Parrains (l'Hay les Roses)	1	380
Groupe ATTAC Comité Val-de-Marne (Villejuif)	1	380

Associations ayant participé à la Fête des solidarités 2013	Nombre de lieux	Montant en €
Gymnastique Club et Loisirs de Villeneuve le Roi (Villeneuve le Roi)	1	380
Handicap t'es Cap (Bonneuil)	1	380
Handivoix (Villeneuve le Roi)	1	380
Horizon Créole (Villeneuve St Georges)	1	380
Imagine et Sens (Boissy St Léger)	1	380
Imal Itil (Bonneuil)	1	380
Imazighen Environnement (Créteil)	1	380
Initiative Femmes africaines France Europe (IFAFE) (Arcueil)	1	380
Jack's Tiger (Nogent sur Marne)	1	380
Juboo (Créteil)	1	380
Kacontremoun le Partage des cultures (Sucy-en-Brie)	1	380
K'Danse (l'Hay les Roses)	1	380
Kidz Hush (le Kremlin Bicêtre)	1	380
Kiwanis (la Queue-en-Brie)	1	380
Kolibry Association culturelle danse et saveurs exotiques (Gentilly)	1	380
Krystal (Fontenay)	1	380
La Bonne Tartine (la Queue-en-Brie)	1	380
La Compagnie Art'Senic (le Kremlin Bicêtre)	1	380
La Ferme du saut du loup (Chevilly-Larue)	1	380
La Goutte du partage (Choisy le Roi)	1	380
La Maison des solidarités (Arcueil)	1	380
La Queue qui marche Association de Randonneurs (la Queue-en-Brie)	1	380
Laidys Boys (Bonneuil)	1	380
L'Amicale des locataires "Le Renouveau des Navigateurs" (Orly)	1	380
L'Amicale des seniors de Chevilly Larue (Chevilly-Larue)	1	380
Le Cercle des amis de Villeneuve le Roi (C.D.A.V.L.R) (Villeneuve le Roi)	1	380
Le Coup de pouce (Fresnes)	1	380
Le Grain de Sel (Choisy-le-Roi)	2	760
Le Sel de Villejuif (Villejuif)	1	380
Le Souvenir français (Fontenay)	1	380
Le Vieux Limeil Quartier de l'Eglise (Limeil-Brévannes)	1	380
Le Village de l'amitié a Van Canh- Vietnam (Villejuif)	1	380
L'Entraide le travail l'Accompagnement l'Insertion de la Personne en situation de Handicap (ETAI) (le Kremlin Bicêtre)	1	380
Les Amis de la Cour des Femmes (Sucy-en-Brie)	1	380
Les Amis des Vents (Gentilly)	1	380
Les Ateliers de Balou (Thiais)	1	380
Les Carrés d'Art (Cachan)	1	380
Les Chats de Limeil (Limeil-Brévannes)	1	380
Les Clown en Folie (Gentilly)	1	380
Les Danseuses du Nil (Chennevières)	1	380

Associations ayant participé à la Fête des solidarités 2013	Nombre de lieux	Montant en €
Les Donneurs de voix (Fresnes)	1	380
Les Fils d'Argent (Limeil-Brévannes)	1	380
Les Fils d'Argent Caudaciens (La Queue-en-Brie)	1	380
Les Francas du Val-de-Marne (Choisy le Roi)	1	380
Les Jardins des Bordes (Chennevières)	1	380
Les Nuits Orientales (Sucy-en-Brie)	1	380
Les Parents Ensuite (le Kremlin Bicêtre)	1	380
Les Petits Frères des Pauvres (Alfortville) (Maisons-Alfort)	2	760
Les P'tits Opérés du CHIC (Créteil)	1	380
Les Tigresses Diatoniques (l'Hay les Roses)	1	380
Les Tons de Chennevières (Chennevières)	1	380
L'Escale (la Queue-en-Brie)	1	380
L'Espoir dans la Solidarité ou Jikke Ndemande (Villeneuve le Roi)	1	380
Lieu Accueil en Soirée Jeunes Majeurs (Ivry sur Seine)	1	380
Ligue des Droits de l'Homme section Nogent le Perreux (Champigny haut)	1	380
Ligue Française Défense des Droits de l'Homme (LDH) (Bonneuil) (Créteil) (Fontenay) (Fresnes) (l'Hay les Roses) (le Kremlin Bicêtre) (Orly) (Saint Maur)	8	3 040
Ligue Française Défense des Droits de l'Homme (LDH) Montgeron -Val d'Yerres (Villeneuve St Georges)	1	380
Ligue Française des Droits de l'Homme section Créteil Maisons-Alfort (Maisons-Alfort)	1	380
Lions Club International 103 IDF Est (Villeneuve le Roi)	1	380
Lire et Ecrire (Valenton)	1	380
Loisirs Culturels Jeunes Karaté Shotokai (L.C.J.K.S) (Champigny haut)	1	380
MACH (Orly)	1	380
Main dans la Main (Chevilly-Larue)	1	380
Maison Jeunes Culture Fresnes (Fresnes)	1	380
Majo-Reves de Boissy (Boissy-St-Léger)	1	380
Mali...Mets l'Eau (Champigny haut)	1	380
Mama Africa Education (Fresnes)	1	380
MEIA LUA (Arcueil)	1	380
MJC Maison pour Tous Bonneuil sur Marne (Bonneuil)	1	380
Mosaïque d'idées (Sucy-en-Brie)	1	380
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (M.R.A.P) (Ivry sur Seine)	1	380
Mouvement pour une Citoyenneté Active (le Kremlin Bicêtre)	1	380
Mouvement Vie Libre (Boissy-St-Léger) (Champigny centre) (Chennevières) (Limeil-Brévannes) (Maisons-Alfort) (Orly) (la Queue-en-Brie) (Valenton) (Villeneuve St Georges)	9	3 420
Move and Smile (Villeneuve le Roi)	1	380
Netouti-Villejuif Solidarité Enfants Sénégal (Villejuif)	1	380
Nuits Orientales (Boissy-St-Léger)	1	380

Associations ayant participé à la Fête des solidarités 2013	Nombre de lieux	Montant en €
Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte (OHFOM) (Chennevières)	1	380
Office Municipal des Migrants (Champigny haut) (Champigny centre)	2	760
Orchestre d'Harmonie de Villecresnes (Limeil-Brévannes)	1	380
Organi. Dance (Thiais)	1	380
Orly-Chili-Solidarité (Orly)	1	380
Orlyentale Association (Orly)	1	380
Ormoise de Villeneuve Saint Georges - Section Zumba (Villeneuve St Georges)	1	380
Ormoise de Villeneuve Saint Georges - Section Basket (Villeneuve St Georges)	1	380
Ose'Art Etc (Villeneuve le Roi)	1	380
Oxyjeunes (Champigny haut)	1	380
Parfum d'Afrique France (Ivry sur Seine)	1	380
Paroka (Limeil-Brévannes)	1	380
Paroles de Femmes	1	380
Partage - Féminin au pluriel (Choisy le Roi)	1	380
Parta-Jeux (Limeil-Brévannes) (Sucy-en-Brie)	2	760
Pause Musique (Nogent sur Marne)	1	380
Point Accueil Solidarité (Cachan)	1	380
Prête-moi ta plume (Sucy-en-Brie)	1	380
Princesses d'Orient (Saint Maur)	1	380
Promotion Sociale Travail et Insertion (PSTI) (l'Hay les Roses)	1	380
Prune RT pour relier unir nos envies respect tolérance (Limeil-Brévannes)	1	380
Quartiers dans le Monde (Maisons-Alfort)	1	380
Quartiers dans le Monde (Orly)	1	380
Raconte-nous ton histoire (Champigny centre)	1	380
Rafa Miray (le Kremlin Bicêtre)	1	380
Rafamiray Jeunes (Nogent sur Marne)	1	380
Rail 94 (Bonneuil)	1	380
Randoris Club (Villeneuve le Roi)	1	380
Rayon de soleil (Chennevières)	1	380
Récréation (Fontenay)	1	380
Rédige Assistance (l'Hay les Roses)	1	380
Relais Médiatrices Interculturelles de Champigny (Champigny haut)	1	380
Relocalisons (Chennevières)	1	380
Reno Services (Chevilly-Larue)	1	380
Réseau Echanges Savoirs Orly (Orly)	1	380
Réseau Solidaire pour l'Avenir d'Orly (RESAO) (Orly)	1	380
Reseau Stop Précarité (Champigny centre)	1	380
Restos du Cœur Relais du Cœur Val-de-Marne (Boissy-St-Léger) (Bonneuil) (Champigny centre) (Choisy-le-Roi) (Créteil) (Fontenay) (Ivry sur Seine) (Limeil-	16	6 080

Associations ayant participé à la Fête des solidarités 2013	Nombre de lieux	Montant en €
Brévannes) (Orly) (Saint Maur) (Sucy-en-Brie) (Valenton) (Villejuif) (Villeneuve le Roi) (Villeneuve St Georges) (Vitry sur Seine)		
Rodolphe et Caribou (Ivry sur Seine)	1	380
Rythme Expression Danse (Cachan)	1	380
S.E.L. de Créteil (2011) (Créteil)	1	380
S.E.L. de Créteil (Créteil)	1	380
Saint Vincent de Paul Conseil Départemental du Val-de-Marne (Conférence Léonard L'Hay les Roses) (l'Hay les Roses)	1	380
Salsa d'Orly (Villeneuve le Roi)	1	380
Savoir Donner (Cachan)	1	380
Scouts et Guides de France (Limeil-Brévannes)	1	380
Scouts et Guides de France Secteur Ablon Villeneuve (Villeneuve le Roi)	1	380
Secours Catholique Champigny (Champigny haut)	1	380
Secours Catholique délégation du Val-de-Marne (Chevilly-Larue) (Créteil) (Sucy-en-Brie)	3	1 140
Secours Catholique Equipe de Fontenay (Fontenay)	1	380
Secours Catholique Equipe de Choisy (Thiais)	1	380
Secours Catholique Equipe de Fresnes (Fresnes)	1	380
Secours Catholique équipe de Villeneuve St Georges (Villeneuve St Georges)	1	380
Secours Catholique Equipe de Villiers (Villiers sur Marne)	1	380
Secours Catholique Equipe de Vitry (Vitry sur Seine)	1	380
Secours Populaire Français - Comité de Bonneuil (Bonneuil)	1	380
Secours Populaire Français (Champigny centre)	1	380
Secours Populaire Français Comité de Fresnes (Fresnes)	1	380
Secours Populaire Français Comité de Villejuif (Villejuif)	1	380
Secours Populaire Français Comité de Villiers (Villiers sur Marne)	1	380
Secours Populaire Français Comité d'Ivry (Ivry sur Seine)	1	380
Secours Populaire Français Comité d'Orly (Orly)	1	380
Secours Populaire Français Comité Villeneuve de Roi Ablon (Villeneuve le Roi)	1	380
Secours Populaire Français Gentilly (Gentilly)	1	380
Section Fontenay-sous-Bois de l'Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (Fontenay)	1	380
SEL du Val de Fontenay (système d'échange local) (Fontenay) (Valenton)	2	760
Séquence Dancing Club de France (SDCF) (Fontenay)	1	380
Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH) (Créteil)	1	380
Société Famille Individu (SOFI) (Limeil-Brévannes)	1	380
Soleil Caraïbes Production (Créteil)	1	380
Solidarité Africaine du Val-de-Marne (Champigny haut)	1	380
Solidarité des Mamans Alfortvillaises (Alfortville)	1	380

Associations ayant participé à la Fête des solidarités 2013	Nombre de lieux	Montant en €
Song Long Khien Duc Bonneuil sur Marne	1	380
Sonikara (Créteil)	1	380
SOS Enfants (le Kremlin Bicêtre)	1	380
SOS Globi 94 (Créteil) (Ivry sur Seine)	2	760
SOS Racisme - Comité du Val-de-Marne (Cachan) (l'Hay les Roses)	2	760
Speedy Rock Club (Gentilly)	1	380
SS Section Union des Travailleurs Sénégalais (UTSF/AR) (Champigny haut) (Champigny centre)	2	760
Still Hip Hop (Maisons-Alfort)	1	380
Street Dance 94 (Arcueil)	1	380
Sugira Rwanda (Limeil-Brévannes)	1	380
Surréaliste Compagnie (le Kremlin Bicêtre)	1	380
Terre Humaine 94 (Orly)	1	380
Terre Solidaire Connaissance Partage et Développement (Champigny haut)	1	380
Tiers Monde Solidarité TMS (Chevilly-Larue)	1	380
Tirougza Europe (Choisy-le-Roi)	1	380
Tous ensemble au Chap' (Gentilly)	1	380
Tous Ensemble Main dans la Main (Champigny haut)	1	380
Triangulacion Kultural (Fontenay)	1	380
Twirling Club des Twirl'stars	1	380
Twirling Club Orly (Orly)	1	380
Ultimatum School (l'Hay les Roses)	1	380
Un bouchon une espérance (Boissy-St-Léger) (Limeil-Brévannes) (Valenton)	3	1 140
UNAFAM (Champigny centre) (Créteil) (Fontenay) (Maisons-Alfort) (Valenton)	5	1 900
Union Départementale CFDT Val-de-Marne (Arcueil) (Bonneuil) (Cachan) (Champigny centre) (Chennevières) (Choisy-le-Roi) (Créteil) (Fontenay) (Gentilly) (l'Hay les Roses) (Maisons-Alfort) (Nogent sur Marne) (Orly) (Saint Maur) (Sucy-en- Brie) (Villejuif) (Villeneuve le Roi) (Villeneuve St Georges) (Villiers sur Marne) (Vitry sur Seine)	20	7 600
Union Départementale des Syndicats CGT Val-de-Marne (CGT) (Arcueil) (Bonneuil) (Cachan) (Champigny haut) (Champigny centre) (Chennevières) (Choisy-le-Roi) (Créteil) (Fontenay) (Fresnes) (l'Hay les Roses) (Ivry sur Seine) (Nogent sur Marne) (la Queue-en-Brie) (Saint Maur) (Thiais) (Valenton) (Villejuif) (Villeneuve St Georges) (Villiers sur Marne) (Vitry sur Seine)	21	7 980
Union locale de la Confédération Nationale de Logement (UL CNL) (Fontenay)	1	380
Union Locale de l'Union Française des Associations de Combattants de Champigny sur Marne (U.F.A.C) (Champigny centre)	1	380
Union locale des Amicales CNL (Créteil)	1	380
Union locale des Anciens Combattants Ivry sur Seine (ULAC) (Ivry sur Seine)	1	380
Union Nationale des Combattants de Fontenay (Fontenay)	1	380
Union Nationale des Combattants du Val-de-Marne (la Queue-en-Brie)	1	380
Union Nationale des Retraités et Personnes Agées , section Chevilly-Larue (Chevilly-Larue)	1	380



Associations ayant participé à la Fête des solidarités 2013	Nombre de lieux	Montant en €
Union Nationale des Retraités et Personnes Agées section d'Orly (UNRPA) (Orly)	1	380
Union Républicaine des Victimes de la Guerre (Gentilly)	1	380
Union sportive de Créteil Haltérophilie (Créteil)	1	380
Union sportive d'Ivry (USI) (Ivry sur Seine)	1	380
Université Inter-Age Créteil Val-de-Marne (Boissy St Léger) (Bonneuil) (Créteil) (Limeil-Brévannes)	4	1 520
UNRPA Union Nationale des Retraités et Personnes Agées UVF Fédération du Val-de-Marne Section Valenton (Valenton)	1	380
URBATIR (Fontenay)	1	380
Vacances et Familles Accueil en Plus (Alfortville) (Champigny haut) (Champigny centre) (Vitry sur Seine)	4	1 520
Val Bio Île de France (Choisy-le-Roi)	1	380
Val'Chœur (Valenton)	1	380
Valenton Palestine Solidarité (Valenton)	1	380
Verstraete Création (Fontenay)	1	380
Vibwasyon a Mas (Limeil-Brévannes)	1	380
Vitry Double Dutch Club (Orly)	1	380
Vivre Mieux Ensemble (Choisy-le-Roi)	1	380
Voir et Etre Vu (Choisy-le-Roi)	1	380
Voiture & Co (Ivry sur Seine)	1	380
WALABOK (Maisons-Alfort)	1	380
Wasapa Art Kawak (Bonneuil)	1	380
ZINEB (Alfortville)	1	380
<b>TOTAL</b>	<b>708</b>	<b>269 040</b>

**2014-11-12. – Subventions aux villes ou centres communaux d'action sociale (CCAS) ayant participé à la Fête des solidarités du 14 décembre 2013.**

COMMUNES	LIEUX MIS À DISPOSITION	AUTRES PARTICIPATIONS DE LA COMMUNE	SUBVENTIONS
BOISSY-SAINT-LÉGER	Complexe sportif Maurice-Préault	Prêt de matériel, assistance d'un électricien, préparation de chocolats chauds pour 300 personnes, participation d'un agent du CCAS	380 €
CACHAN	Salle du marché de la Plaine	Mise à disposition de moyens humains. Animation du Quiz citoyen par la responsable et un agent du service Action Sociale	1 500 €
FONTENAY-SOUS-BOIS	Salles Jacques-Brel	Installation, habillage de cloison, mise à disposition du personnel municipal	6 167,98 €
GENTILLY	Centre sportif Maurice-Baquet	Participation aux frais de personnel communal (900 €), location d'estrade (2 866 €)	3 766 €
IVRY-SUR-SEINE	Espace Robespierre	Installation de la salle, prêt du matériel et de fournitures diverses, participation des services logistiques et du personnel communal	3 500 €

COMMUNES	LIEUX MIS À DISPOSITION	AUTRES PARTICIPATIONS DE LA COMMUNE	SUBVENTIONS
LA QUEUE-EN-BRIE	Maison pour tous Henri-Rouart	Mise à disposition de la Maison pour tous Henri-Rouart	380 €
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	Gymnase Rabelais	Mise à disposition du gymnase Rabelais	1 066,50 €
VITRY-SUR-SEINE	Palais des sports Maurice-Thorez	Installation, mise à disposition de matériel, et du personnel municipal, nettoyage, élimination des déchets	9 000 €

PÔLE RELATIONS HUMAINES ET À LA POPULATION

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE \_\_\_\_\_

*Service commande publique*

**2014-11-46.** – Marché avec l'entreprise Pulita - Pulita 1. Nettoyage de divers espaces sociaux et d'information du Conseil général du Val-de-Marne.

PÔLE ADMINISTRATION ET FINANCES

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES \_\_\_\_\_

*Service des affaires foncières*

**2014-11-22.** – Parc des Lilas à Vitry-sur-Seine. Prolongation de l'autorisation d'occupation précaire et révocable accordée à M<sup>me</sup> Huillisen dans la propriété cadastrée section BV n° 12 - voie Poussin à Vitry-sur-Seine.

**2014-11-23.** – Quartier des Mordacs à Champigny-sur-Marne. Échange sans soulte de parcelles entre le Département du Val-de-Marne et la Commune de Champigny-sur-Marne.

*Service gestion immobilière et patrimoniale*

**2014-11-24.** – Chennevières-sur-Marne. Convention d'occupation, à titre précaire et onéreux, d'un pavillon rue des Bordes au profit de M<sup>me</sup> Émilie Artus.

**2014-11-25.** – Convention de résiliation amiable du bail à ferme sous seing privé et de la convention d'occupation temporaire consentis à M. Pierre Cousin pour la mise à disposition de terrains sur le site de la plaine des Bordes à Chennevières-sur-Marne.

**2014-11-26.** – Conventions d'occupation temporaire consenties à M<sup>me</sup> Émilie Artus pour la location de terrains pour l'élevage d'ânesses laitières sur le site de la plaine des Bordes à Chennevières-sur-Marne.

**2014-11-45.** – Location, auprès de Foncia Marne Europe SAS, d'un appartement destiné à servir de logement d'accueil pour les jeunes majeurs suivis par le foyer de l'enfance de Villiers-sur-Marne.

# Arrêtés

SERVICE DES ASSEMBLÉES \_\_\_\_\_

*n°2014-345 du 10 juillet 2014*

**Délégation de signature aux responsables des services départementaux.  
Pôle architecture et environnement  
Direction des bâtiments**

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3, alinéa 2 ;

Vu l'arrêté n°2007-029 du 29 janvier 2007 portant délégation de signature aux responsables de la direction des bâtiments, modifié notamment par les arrêtés n°2010-274 du 20 juillet 2010 et n°2011-425 du 21 juillet 2011 ;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> la directrice générale des services départementaux ;

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Charles DEJOUET, chef du service des ateliers à la direction des bâtiments, reçoit délégation de signature, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur des bâtiments, pour les matières et documents énumérés au chapitre C de l'annexe à l'arrêté n°2007-029 du 29 janvier 2007 modifié.

Article 2 : M<sup>me</sup> la directrice générale des services départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 10 juillet 2014

Le Président du Conseil général,

Christian FAVIER  
\_\_\_\_\_

**Délégation de signature aux responsables des services départementaux.  
Pôle aménagement et développement économique.  
Direction du développement économique et de l'emploi**

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3, alinéa 2 ;

Vu l'arrêté n°2010-540 du 22 décembre 2010 portant délégation de signature aux responsables de la direction du développement économique et de l'emploi ;

Considérant les modifications intervenues au sein de l'administration ;

Sur la proposition de M<sup>me</sup> la directrice générale des services départementaux ;

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : Madame Séverine MEZEL, chef du service stratégies économiques et territoriales de la direction du développement économique et de l'emploi, reçoit, en qualité de directrice du développement économique et de l'emploi par intérim, délégation de signature pour les matières et documents énumérés au chapitre C de l'annexe à l'arrêté n°2010-540 du 22 décembre 2010.

Article 2 : M<sup>me</sup> la directrice générale des services départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 10 juillet 2014

Le Président du Conseil général,

Christian FAVIER

---

**Prix de journée 2014 de la MECS Saint-Esprit de la Fondation des apprentis d'Auteuil, 126, rue Paul-Vaillant-Couturier à Orly (94310).**

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 314-1 et suivants ; les articles R. 314-1 et suivants ; les articles R. 351-1 et suivants ;

Vu l'arrêté n°2005-290 du 14 juin 2005 autorisant la Maison d'enfants à caractère social Saint-Esprit gérée par la Fondation Apprentis d'Auteuil à fonctionner au titre de l'aide sociale à l'enfance ;

Vu l'arrêté n°2013-111 du 20 mars 2013 autorisant le regroupement de la Mecs Saint-Esprit et de la Mecs Jean XXIII gérées par la Fondation Apprentis d'Auteuil, et création de la Mecs Saint-Esprit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;

Vu le rapport budgétaire présenté le 31 octobre 2013 par l'association gestionnaire ;

Vu la réponse adressée à l'association le 18 juin 2014 par les autorités de tarification et de contrôle et en l'absence particulière d'observations de la Fondation ;

Sur la proposition de la Directrice générale des services départementaux du Val-de-Marne ;

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : Le prix de journée applicable aux personnes admises à la MECS Saint Esprit située au 126 rue Paul-Vaillant Couturier à Orly, est fixé à 172,33 €, à compter du 1<sup>er</sup> Aout 2014.

Article 2 : Le prix de journée comprend tous les frais sans exception de la personne prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Article 3 : les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Paris, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Île-de-France (DRJSCS), 6-8 rue Eugène Oudiné, 75013 Paris, dans un délai d'un mois franc à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 4 : La Directrice générale des services départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 15 juillet 2014

Pour le Président du Conseil général,  
et par délégation,

La vice-présidente

Isabelle SANTIAGO

**Prix de journée 2014 de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de la Fondation De Rothschild, située au 8, rue des Défenseurs de Verdun à Nogent-sur-Marne (94130).**

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 314-1 et suivants ; les articles R. 314-1 et suivants ; les articles R 351-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1975 du Préfet du Val-de-Marne autorisant la Fondation de Rothschild à recevoir 40 enfants âgés de 4 à 14 ans à la Maison d'enfants, au 8, rue des Défenseurs de Verdun à Nogent-sur-Marne (94130) ;

Vu le rapport budgétaire présenté le 29 octobre 2013 par la Fondation gestionnaire ;

Vu la réponse adressée à l'établissement le 10 juin 2014 par les autorités de tarification et de contrôle et en l'absence particulière d'observations de la Fondation ;

Sur la proposition de la Directrice générale des services départementaux du Val-de-Marne ;

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : Le prix de journée applicable aux personnes admises à la MECS de Nogent-sur-Marne située au 8, rue des Défenseurs de Verdun à Nogent-sur-Marne est fixé à **177,11 €**, à compter du 1<sup>er</sup> Aout 2014.

Article 2 : Le prix de journée comprend **tous les frais sans exception** de la personne prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Article 3 : les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Paris, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Île-de-France (DRJSCS), 6-8 rue Eugène Oudiné, 75013 Paris, dans un délai d'un mois franc à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 4 : La Directrice générale des services départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 15 juillet 2014

Pour le Président du Conseil général,  
et par délégation,

La vice-présidente

Isabelle SANTIAGO

---

**Attribution d'une avance exceptionnelle pour la régie d'avances et de recettes instituée auprès du Foyer départemental de Sucy en Brie.**

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiant le Code général des collectivités territoriales et complétant le Code de la santé publique et le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté interministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant d'organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du Conseil général n° 94-128-07S -05 du 27 juin 1994 et la délibération de la Commission permanente n° 01-32-02 du 15 octobre 2001 relatives au régime indemnitaire des régisseurs de recettes et d'avances ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 72-122 du 11 avril 1972 instituant une régie d'avances auprès du foyer de l'enfance de Sucy-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 73-155 du 28 mars 1973 instituant une régie de recettes auprès du foyer départemental de l'enfance de Sucy-en-Brie ;

Vu l'arrêté n° 2010-188 du 25 mai 2010 portant actualisation du fonctionnement de la régie d'avances et de recettes instituée auprès du foyer départemental de l'enfance de Sucy-en-Brie ;

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter l'avance de la régie durant la période du 15 juin au 15 septembre 2014 afin d'assurer les dépenses courantes liées à l'organisation de plusieurs séjours durant la période d'été ;

Vu l'avis favorable du Payeur départemental en date du 20 juin 2014 ;

Sur proposition de la Directrice générale des services départementaux ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Une avance exceptionnelle de 3 000 euros est consentie à la régie d'avances et de recettes du foyer départemental de l'enfance de Sucy-en-Brie afin de régler des frais relatifs à des séjours organisés durant la période d'été. Cette avance est accordée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et devra être remboursée au plus tard le 15 septembre 2014.

Article 2 : Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement complémentaire conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 28 mai 1993.

Article 3 : La Directrice générale des services départementaux, le Payeur départemental sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 17 juillet 2014

Le Président du Conseil général,

Christian FAVIER

---



# Arrêtés conjoints

*n°2014-166 du 8 juillet 2014*

**Portant sur l'autorisation de création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de 40 places pour personnes handicapées vieillissantes au 30, avenue de Verdun, 94700 Maisons-Alfort à l'association COALLIA.**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France,

Le Président du Conseil général du Val-de-Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3 411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312 -1, R 313-1 à R. 313-10 et D313-16 et suivants;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 2009-879 modifiée du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

Vu le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 30 août 2010 relatif au contenu minimal de l'état descriptif des principales caractéristiques du projet déposé dans le cadre de la procédure d'appel à projets mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2013-2017 ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale modifié approuvé en commission permanente le 25 mars 2013 ;

Vu le schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2009-2013, arrêté le 25 mai 2009 par le président du Conseil général du Val-de-Marne;

Vu l'avis d'appel à projet pour la création d'un foyer d'accueil médicalisé de 40 places pour personnes handicapées vieillissantes dans le département du Val-de-Marne publié au recueil des actes administratifs du Département le 21 octobre 2013 et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France le 21 octobre 2013 ;

Vu le projet déposé par l'association Coallia, sise 16/18, cour Saint-Eloi 75592 Paris Cedex 12 ;

Vu l'avis de classement rendu par la commission conjointe de sélection d'appel à projet le 5 juin 2014, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France le 11 juin 2014 et au recueil des actes administratifs du Département du Val-de-Marne le 20 juin 2014 ;

Considérant que le foyer d'accueil médicalisé pour personnes handicapées vieillissantes de 40 places est financé par des crédits d'assurance maladie à hauteur de 1 000 000€. Compte tenu des enveloppes notifiées par le directeur de la Caisse nationale de la solidarité et de l'autonomie, la mise en œuvre de cette autorisation est programmée de la façon suivante :

- 1 000 000 € au titre des enveloppes notifiées avant 2011.

Sur proposition conjointe du président du conseil général du val-de-marne et du directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

#### ARRÊTENT :

Article 1<sup>er</sup> : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à l'association Coallia sise 16/18, cour Saint-Eloi 75592 Paris Cedex 12, en vue de créer un foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés vieillissants de plus de 45 ans de :

- 36 places d'hébergement permanent,
- 4 places d'hébergement temporaire,

Toutes les personnes accueillies devront avoir été préalablement orientées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

L'établissement sera situé au 30, avenue de Verdun, 94700 Maisons-Alfort.

Article 2 : Cette autorisation est délivrée pour une durée de 15 ans. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du Code de l'action sociale et des familles. .

Article 3 : La mise en œuvre de l'autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement conformément à l'article L.313-6 et selon les modalités prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du Code de l'action sociale et des familles.

Article 4 : Faute de commencement d'exécution de la présente autorisation dans un délai de trois ans à compter de sa date de notification, l'autorisation donnée à l'article premier sera caduque.

Article 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

Article 6 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant les autorités compétentes, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Article 7 : Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, et le Directeur général des services du Conseil général du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs du Département du Val-de-Marne et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 8 juillet 2014

Le directeur général  
de l'Agence régionale  
de santé d'Île-de-France

Claude EVIN

---

Pour le Président du Conseil général,  
et par délégation,  
La Vice-présidente

Brigitte JEANVOINE

---

**Portant autorisation de création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 100 places d'hébergement permanent, 12 places d'hébergement temporaire, 10 places d'accueil de jour, 1 pôle d'activités et de soins adaptés (PASA), 17, rue du Général-Leclerc, 94510 La Queue-en-Brie.**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France,

Le Président du Conseil général du Val-de-Marne,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 313-1-1 et suivants ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant ré forme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de c oordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant cr éation des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 30 août 2010 relatif au contenu minimal de l'état descriptif des principales caractéristiques du projet déposé dans le cadre de la procédure d'appel à projets mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du conseil général n° 2012-6-3.1 .14 du 10 décembre 2012 portant adoption du troisième schéma départemental en direction des personnes âgées pour les années 2013-2017 ;

Vu le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2012-2016 ;

Vu l'avis d'appel à projets pour la création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 100 places d'hébergement permanent, 12 places d'hébergement temporaire, 10 places d'accueil de jour, 1 pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places, sur les secteurs gérontologiques 4, 6, 7 et 8 du Val-de-Marne, publié aux Recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, le 28 octobre 2013 et de la préfecture du département du Val-de-Marne, le 28 octobre 2013 et au bulletin officiel du département du Val-de-Marne ;

Vu le projet déposé par l'association Coallia sise, 16-18 cour Saint-Eloi 75592 Paris Cedex 12.

Vu l'avis de classement rendu par la commission conjointe de sélection d'appel à projet en séance du 5 juin 2014, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France le 11 juin 2014 et de la préfecture du département du Val-de-Marne le 20 juin 2014 et au bulletin officiel du département du Val-de-Marne ;

Considérant que le financement de ces places nouvelles alloué par l'ARS (100 places d'hébergement permanent, 12 places d'hébergement temporaire et 10 places d'accueil de jour) sera déterminé dans la limite de la dotation régionale limitative et conformément à la réglementation sur la tarification des établissements et services médico-sociaux en vigueur lors de l'ouverture, ces crédits seront tarifés à l'établissement sous réserve d'installation ;

Sur proposition conjointe du directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et du président du conseil général du Val-de-Marne ;

## ARRÊTENT :

Article 1<sup>er</sup> : L'autorisation visée à l'article L 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à l'association Coallia sise 16-18 cour Saint-Eloi 75592 Paris Cedex 12 en vue de créer un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de :

- 100 places d'hébergement permanent,
- 12 places d'hébergement temporaire,
- 10 places en accueil de jour,

L'établissement sera situé au 17, rue du Général-Leclerc 94510 La Queue-en-Brie.

Le N°FINESS de l'établissement est en cours d'attribution.

Article 2 : le pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 14 places sera installé dans les conditions prévues par le cahier des charges relatif au PASA. Il devra faire l'objet de la part des autorités de contrôle d'un avis favorable lors de la visite de conformité, et d'une confirmation de labellisation après un an de fonctionnement. Son ouverture est prévue six jours sur sept.

Article 3 : L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale pour 100% de sa capacité.

Article 4 : Cette autorisation est délivrée pour 15 ans. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues à l'article L. 313-5 du même code.

Article 5 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du Code de l'action sociale et des familles dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même code.

Article 6 : Tout changement dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa parution, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Article 8 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, et le directeur général des services du conseil général du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs du Département du Val-de-Marne et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 8 juillet 2014

Le directeur général  
de l'Agence régionale  
de santé d'Île-de-France

Claude EVIN

---

Pour le Président du Conseil général,  
et par délégation,  
La Vice-présidente

Brigitte JEANVOINE

---